

SIRMOTOM

Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N°62

1^{er} semestre 2013

Directeur de publication : Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM



TABLE CHRONOLOGIQUE 2013 – 1^{er} semestre 2013

DATE	INTITULÉ DE L'ACTE
18 février 2013	Délibération n°DCS2013/01 relative à l'installation d'un nouveau délégué pour la Commune de Courcelles-en-Bassée
18 février 2013	Délibération n°DCS2013/02 relative au débat d'orientation budgétaire 2013
18 février 2013	Délibération n°DCS2013/03 relative à la convention régissant la mise en place du service de paiement des titres par carte bancaire sur internet (TIPI)
18 février 2013	Délibération n°DCS2013/04 relative aux conventions avec OCAD3E et RECYLUM pour la mise en place d'une collecte de lampes usagées
18 février 2013	Délibération n°DCS2013/05 relative à la convention de collaboration entre le SIRMOTOM et le SYTRADEM
18 février 2013	Délibération n°DCS2013/06 relative à la convention de reversement des recettes provenant des opérations de tri des déchets
18 février 2013	Délibération n°DCS2013/07 relative à la convention de partenariat avec la ville de Montereau
18 février 2013	Délibération n°DCS2013/08 relative à la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public
18 février 2013	Délibération n°DCS2013/09 relative à la création d'un poste de rédacteur 1 ^{ere} classe dans le cadre d'un avancement de grade
18 février 2013	Délibération n°DCS2013/10 relative à la création d'un poste de technicien territorial
18 février 2013	Délibération n°DCS2013/11 relative au lancement d'une consultation permettant la création d'une application mobile
18 février 2013	Délibération n°DCS2013/12 relative aux subventions sollicitées auprès de l'ADEME et la Région Ile de France pour la fourniture de composteurs
18 février 2013	Délibération n°DCS2013/13 relative au soutien financier pour l'action menée par la mairie de Montereau dans le cadre du Plan du Programme Local de Prévention des déchets
18 février 2013	Délibération n°DCS2013/14 relative à l'information sur la liste des marchés publics conclus pour l'année 2012
22 février 2013	Délibération n°DCS2013/15 relative au budget primitif 2013

19 avril 2013	Délibération n°DCS2013/16 relative à l'installation d'un nouveau délégué pour la commune de Villebéon
19 avril 2013	Délibération n°DCS2013/17 relative à l'installation d'un nouveau délégué pour la commune de Voulx
19 avril 2013	Délibération n°DCS2013/18 relative au compte administratif – exercice 2012
19 avril 2013	Délibération n°DCS2013/19 relative au compte de gestion du Trésorier – exercice 2012
19 avril 2013	Délibération n°DCS2013/20 relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2012
19 avril 2013	Délibération n°DCS2013/21 relative à l'instauration du Compte Epargne Temps (C.E.T.)
19 avril 2013	Délibération n°DCS2013/22 relative à la mise en place de la prime de service et de rendement
19 avril 2013	Délibération n°DCS2013/23 relative à la mise en place de l'Indemnité Spécifique de Service (I.S.S.)
19 avril 2013	Délibération n°DCS2013/24 relative au lancement d'une étude pour la mise en place de la tarification incitative – demande de subventions
19 avril 2013	Délibération n°DCS2013/25 relative à la vente Trois Moulins Habitat / SIRMOTOM, l'Hôtel de l'Intercommunalité à l'euro symbolique
19 avril 2013	Délibération n°DCS2013/26 relative à la location de l'Hôtel de l'Intercommunalité à la Mairie de Montereau-Fault-Yonne
19 avril 2013	Délibération n°DCS2013/27 relative au protocole d'accord avec la Société COREPILE pour la mise en place d'un service gratuit de collecte dans les déchetteries du SIRMOTOM et la valorisation des piles usagées
19 avril 2013	Délibération n°DCS2013/28 relative à la convention relative à l'évènement « La tournée des DEEEglingués » du 1 ^{er} au 8 juin 2013
19 avril 2013	Délibération n°DCS2013/29 relative au règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés du SIRMOTOM
28 juin 2013	Délibération n°DCS2013/30 relative au budget supplémentaire 2013
28 juin 2013	Délibération n°DCS2013/31 relative au bilan d'activités 2012
28 juin 2013	Délibération n°DCS2013/32 relative à l'expérimentation « Deux poules et un poulailler pour réduire nos déchets »
28 juin 2013	Délibération n°DCS2013/33 relative à l'attribution du marché de travaux de l'extension du hall de déchargement

28 juin 2013	<p>Délibération n°DCS2013/34 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une ressourcerie-recyclerie à Montereau-Fault-Yonne • Agrandissement de la déchetterie de Voulx • Mise en conformité réglementaire des déchetteries existantes de Montereau-Fault-Yonne et de Voulx
28 juin 2013	Délibération n°DCS2013/35 relative à l'avenant n°3 au marché d'exploitation des déchetteries de Montereau-Fault-Yonne et de Voulx
28 juin 2013	Délibération n°DCS2013/36 relative à la convention ECODDS
28 juin 2013	Délibération n°DCS2013/37 relative au déclassement du matériel informatique
28 juin 2013	Délibération n°DCS2013/38 relative au renouvellement du contrat Millesime One Line Integral
28 juin 2013	Délibération n°DCS2013/39 relative au lancement d'une procédure d'Appel d'Offres pour le renouvellement du marché d'exploitation des déchetteries du SIRMOTOM



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 18 FEVRIER 2013

N° DCS2013/01

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	47
- Votants	50
- Représentés	3
- Absents	30

Date de Convocation

07 février 2013

Date d’Affichage

25 février 2013

**OBJET : INSTALLATION D’UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ POUR LA
COMMUNE DE COURCELLES EN BASSÉE**

L’an deux mille treize, le dix-huit février à dix-huit heures, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes CARTERON, ROBBE, FAUCONNET, M. CHAPLOT, BIGOT, Mmes HECTOR, VILLIERS, M.M. D’HAENE, BRETHERAU, LIEBEN, BAYET, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, RICHTIN, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, CORBIN, BELLEMAIN, PELLE, GIRAULT, RAVETTO, POILE, Mme DALBARD, M.M. FONTAINE, LECHNER, JEGO, MAILIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mme FONTENAILLE, M.M. CARIOU, SOURIT, MUNOZ, TOURNIER, BILLARD, DEPOND, AOUADHI, Mme CHARET, M.M. PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. SPRIET, TOULGOAT, représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Chatenay sur Seine, Egligny, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Dormelles, Saint Ange le Vieil, Villemaréchal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle est rattachée la commune de Lorrez le Bocage, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes.

Représentés : M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, M. LEFIER représenté par M. POILE, M. COURTOIS représenté par M. AOUADHI.

Absents : M. DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON, M. SARTORI (Gravon), M. GIBERT (Gurcy-le-Châtel), M. CHAUCHAT (La Tombe), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M. JOLY, (Dormelles), M. HOCQUARD (Villemaréchal), M. ZENI (Ville Saint Jacques), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M. JODAR (Forges), Mme PESALOVO (Laval en Brie), M.M. BELLINI, CHEREAU (Misy sur Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), Mme HURTAULT (Lorrez le Bocage), M.M. CHIANESE, BOUSSER (Vaux sur Lunain), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M. MONCLARD (Blennes), M. BELTZER, Mme MANGATAYE (Voulx).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Président expose aux membres de l'Assemblée,

- Vu** la délibération prise par la commune de Courcelles en Bassée en date du 7 mars 2011 précisant la démission de Monsieur Thierry LENOIR de son poste de délégué titulaire au SIRMOTOM ;
- Vu** la délibération de la Communauté de Communes des Deux Fleuves en date du 10 décembre 2012 ;

Monsieur Thierry LENOIR a donné sa démission de son poste de délégué titulaire au SIRMOTOM.

Il convient d'installer Monsieur Didier BELLEMAIN en sa qualité de délégué titulaire remplaçant de Monsieur Thierry LENOIR.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

1. D'accueillir Monsieur Didier BELLEMAIN en remplacement de Monsieur Thierry LENOIR.
2. D'installer Monsieur Didier BELLEMAIN en sa qualité de délégué titulaire.

Fait et délibéré le 18 février 2013,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20130226-DCS2013_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2013
Publication : 25/02/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 18 FEVRIER 2013

N° DCS2013/02

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	47
- Votants	50
- Représentés	3
- Absents	30

Date de Convocation

07 février 2013

Date d’Affichage

25 février 2013

OBJET : DÉBAT D’ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2013

L’an deux mille treize, le dix-huit février à dix-huit heures, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes CARTERON, ROBBE, FAUCONNET, M. CHAPLOT, BIGOT, Mmes HECTOR, VILLIERS, M.M. D’HAENE, BRETHÉREAU, LIEBEN, BAYET, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, RICHTIN, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, CORBIN, BELLEMAIN, PELLE, GIRAULT, RAVETTO, POILE, Mme DALBARD, M.M. FONTAINE, LECHNER, JEGO, MAILIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mme FONTENAILLE, M.M. CARIOU, SOURIT, MUNOZ, TOURNIER, BILLARD, DEPOND, AOUADHI, Mme CHARET, M.M. PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. SPRIET, TOULGOAT, représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Chatenay sur Seine, Egligny, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Dormelles, Saint Ange le Vieil, Villemaréchal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle est rattachée la commune de Lorrez le Bocage, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes.

Représentés : M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, M. LEFIER représenté par M. POILE, M. COURTOIS représenté par M. AOUADHI.

Absents : M. DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON, M. SARTORI (Gravon), M. GIBERT (Gurcy-le-Châtel), M. CHAUCHAT (La Tombe), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M. JOLY, (Dormelles), M. HOCQUARD (Villemaréchal), M. ZENI (Ville Saint Jacques), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M. JODAR (Forges), Mme PESALOVO (Laval en Brie), M.M. BELLINI, CHEREAU (Misy sur Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), Mme HURTAULT (Lorrez le Bocage), M.M. CHIANESE, BOUSSER (Vaux sur Lunain), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M. MONCLARD (Blennes), M. BELTZER, Mme MANGATAYE (Voulx).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Président rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Ce débat doit intervenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

En conséquence, il expose au Comité les éléments nécessaires à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire, tels qu'ils sont retracés sur le document figurant en annexe à la présente délibération.

**LE COMITÉ SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- I - Que le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2013 a eu lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.
- II - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- III - Le Président du Syndicat, le Trésorier Principal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 18 février 2013,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20130226-DCS2013_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2013
Publication : 25/02/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 18 FEVRIER 2013

N° DCS2013/03

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	47
- Votants	50
- Représentés	3
- Absents	30

Date de Convocation

07 février 2013

Date d’Affichage

25 février 2013

OBJET :

**CONVENTION RÉGISSANT LA MISE EN PLACE DU SERVICE DE
PAIEMENT DES TITRES PAR CARTE BANCAIRE SUR INTERNET (TIPI)**

L'an deux mille treize, le dix-huit février à dix-huit heures, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes CARTERON, ROBBE, FAUCONNET, M. CHAPLOT, BIGOT, Mmes HECTOR, VILLIERS, M.M. D’HAENE, BRETHÉREAU, LIEBEN, BAYET, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, RICHETIN, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, CORBIN, BELLEMAIN, PELLE, GIRAULT, RAVETTO, POILE, Mme DALBARD, M.M. FONTAINE, LECHNER, JEGO, MAILIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mme FONTENAILLE, M.M. CARIOU, SOURIT, MUNOZ, TOURNIER, BILLARD, DEPOND, AOUADHI, Mme CHARET, M.M. PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. SPRIET, TOULGOAT, représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Chatenay sur Seine, Egligny, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Dormelles, Saint Ange le Vieil, Villemaréchal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle est rattachée la commune de Lorrez le Bocage, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes.

Représentés : M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, M. LEFIER représenté par M. POILE, M. COURTOIS représenté par M. AOUADHI.

Absents : M. DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON, M. SARTORI (Gravon), M. GIBERT (Gurcy-le-Châtel), M. CHAUCHAT (La Tombe), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M. JOLY, (Dormelles), M. HOCQUARD (Villemaréchal), M. ZENI (Ville Saint Jacques), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M. JODAR (Forges), Mme PESALOVO (Laval en Brie), M.M. BELLINI, CHEREAU (Misy sur Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), Mme HURTAULT (Lorrez le Bocage), M.M. CHIANESE, BOUSSER (Vaux sur Lunain), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M. MONCLARD (Blennes), M. BELTZER, Mme MANGATAYE (Voulx).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

DCS2013/03 : Convention régissant la mise en place du service de paiement des Titres Par Carte Bancaire sur Internet (TIPI)

Monsieur le Président expose aux membres de l'Assemblée,

Les Collectivités Territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif TIPI (Titres Payables Par Internet) fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé de valider et déployer ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances à caractère régulier comme la facturation déchetterie des professionnels.

TIPI est un service intégrable au site Internet de la collectivité à partir duquel l'utilisateur peut effectuer ses règlements, lui permettant de bénéficier d'un service de paiement moderne et accessible à tout moment.

Ce dispositif améliore par ailleurs l'efficacité du recouvrement par le comptable public des recettes qui y sont éligibles.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

1. D'accepter le principe du paiement en ligne des recettes via le dispositif TIPI ;
2. D'accepter la mise en œuvre de ce service à compter du deuxième trimestre 2013 ;
3. D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service entre le SIRMOTOM adhérent à TIPI et la Direction Générale des Finances Publiques.

Fait et délibéré le 18 février 2013,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20130226-DCS2013_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2013
Publication : 25/02/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 18 FEVRIER 2013

N° DCS2013/04

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	47
- Votants	50
- Représentés	3
- Absents	30

Date de Convocation

07 février 2013

Date d’Affichage

25 février 2013

OBJET :

CONVENTIONS AVEC OCAD3E ET RECYLUM POUR LA MISE EN PLACE D’UNE COLLECTE DE LAMPES USAGÉES

L’an deux mille treize, le dix-huit février à dix-huit heures, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes CARTERON, ROBBE, FAUCONNET, M. CHAPLOT, BIGOT, Mmes HECTOR, VILLIERS, M.M. D’HAENE, BRETHÉREAU, LIEBEN, BAYET, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, RICHTIN, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, CORBIN, BELLEMAIN, PELLE, GIRAULT, RAVETTO, POILE, Mme DALBARD, M.M. FONTAINE, LECHNER, JEGO, MAILIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mme FONTENAILLE, M.M. CARIOU, SOURIT, MUNOZ, TOURNIER, BILLARD, DEPOND, AOUADHI, Mme CHARET, M.M. PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. SPRIET, TOULGOAT, représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Chatenay sur Seine, Egligny, Gurcy-le-Château, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Dormelles, Saint Ange le Vieil, Villemaréchal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle est rattachée la commune de Lorrez le Bocage, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes.

Représentés : M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, M. LEFIER représenté par M. POILE, M. COURTOIS représenté par M. AOUADHI.

Absents : M. DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON, M. SARTORI (Gravon), M. GIBERT (Gurcy-le-Château), M. CHAUCHAT (La Tombe), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M. JOLY, (Dormelles), M. HOCQUARD (Villemaréchal), M. ZENI (Ville Saint Jacques), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M. JODAR (Forges), Mme PESALOVO (Laval en Brie), M.M. BELLINI, CHEREAU (Misy sur Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), Mme HURTAULT (Lorrez le Bocage), M.M. CHIANESE, BOUSSER (Vaux sur Lunain), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M. MONCLARD (Blennes), M. BELTZER, Mme MANGATAYE (Voulx).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

DCS2013/04 : Conventions avec OCAD3E et Recylum pour la mise en place d'une collecte de lampes usagées

Monsieur le Président expose aux membres de l'Assemblée,

VU la délibération du 12 février 2007 permettant la signature des conventions pour le traitement et le recyclage des D3E pour une durée de 6 ans à compter du 30 mars 2007 ;

Recylum, éco-organisme agréé est spécialisé dans la collecte, le traitement et l'élimination des lampes et néons usagés, qui relèvent du statut de déchet ménager depuis l'arrêté du 13 juillet 2006 et qui appartiennent plus précisément à la famille des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE). Cet éco-organisme a mis en place un réseau de points de collecte, essentiellement chez les distributeurs et en déchetterie, en ce qui concerne les lampes des particuliers et des petits professionnels (artisans, commerçants).

Cet éco-organisme assure gratuitement l'enlèvement et le recyclage des lampes déposées, ce dispositif étant financé par l'éco-contribution payé lors de l'achat de lampes neuves. De plus, dans le cadre d'un accord avec l'association des maires de France (AMF), Recylum prend gratuitement en charge les lampes de notre patrimoine (éclairage de la voirie, des écoles et autres bâtiments publics), dont la collecte est mutualisée avec celle des habitants.

Dans cette optique, je vous présente les projets de conventions devant intervenir entre le SIRMOTOM, OCAD3E, organisme coordonnateur, et Recylum, éco-organisme spécialisé, qui ont pour objet de régir les relations administratives et financières entre éco-organismes et le syndicat.

Les précédentes conventions arrivant à échéance, il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer les nouvelles conventions.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

1. D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes avec l'organisme coordonnateur agréé, OCAD3E, et l'éco-organisme spécialisé, RECYLUM ;
2. D'accepter la mise en œuvre de ce service à compter du deuxième trimestre 2013 ;
3. D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service entre le SIRMOTOM adhérent à TIPI et la Direction Générale des Finances Publiques.

Fait et délibéré le 18 février 2013,
Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20130226-DCS2013_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2013
Publication : 25/02/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Le Président
Yves JEGO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 18 FEVRIER 2013

N° DCS2013/05

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	47
- Votants	50
- Représentés	3
- Absents	30

Date de Convocation

07 février 2013

Date d’Affichage

25 février 2013

OBJET :

**CONVENTION DE COLLABORATION ENTRE LE SIRMOTOM ET
LE SYTRADEM**

L’an deux mille treize, le dix-huit février à dix-huit heures, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes CARTERON, ROBBE, FAUCONNET, M. CHAPLOT, BIGOT, Mmes HECTOR, VILLIERS, M.M. D’HAENE, BRETHERAU, LIEBEN, BAYET, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, RICHETIN, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, CORBIN, BELLEMAIN, PELLE, GIRAULT, RAVETTO, POILE, Mme DALBARD, M.M. FONTAINE, LECHNER, JEGO, MAILIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mme FONTENAILLE, M.M. CARIOU, SOURIT, MUNOZ, TOURNIER, BILLARD, DEPOND, AOUADHI, Mme CHARET, M.M. PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. SPRIET, TOULGOAT, représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Chatenay sur Seine, Egligny, Gurcy-le-Château, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Dormelles, Saint Ange le Vieil, Villemaréchal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle est rattachée la commune de Lorrez le Bocage, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes.

Représentés : M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, M. LEFIER représenté par M. POILE, M. COURTOIS représenté par M. AOUADHI.

Absents : M. DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON, M. SARTORI (Gravon), M. GIBERT (Gurcy-le-Château), M. CHAUCHAT (La Tombe), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M. JOLY, (Dormelles), M. HOCQUARD (Villemaréchal), M. ZENI (Ville Saint Jacques), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M. JODAR (Forges), Mme PESALOVO (Laval en Brie), M.M. BELLINI, CHEREAU (Misy sur Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), Mme HURTAULT (Lorrez le Bocage), M.M. CHIANESE, BOUSSER (Vaux sur Lunain), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M. MONCLARD (Blennes), M. BELTZER, Mme MANGATAYE (Voulx).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Président expose aux membres de l'Assemblée :

Le SYTRADEM et le SIRMOTOM reconnaissent que la construction en commun de leur nouveau siège social, installé dans un même bâtiment, est de nature à générer des dépenses dont il convient de répartir la charge lorsqu'elles sont de nature à intéresser les deux syndicats.

En pratique, il arrive que ces dépenses communes soient réglées par l'un ou l'autre des syndicats.

Dans ce contexte, le SYTRADEM et le SIRMOTOM ont décidé de recourir à une convention de collaboration afin de rembourser respectivement chacune des dépenses entreprises par un des deux syndicats mais bénéficiant également à l'autre syndicat.

Cette convention a pour objet de convenir de la répartition suivante :

- Le SIRMOTOM remboursera la moitié des dépenses réalisées par le SYTRADEM au titre de l'aménagement ou du fonctionnement général de son siège, installé dans un immeuble de bureaux qu'ils partagent, lorsque les prestations correspondantes intéressent le SIRMOTOM ;
- Le SYTRADEM remboursera la moitié des dépenses réalisées par le SIRMOTOM au titre de l'aménagement ou du fonctionnement général de son siège, installé dans un immeuble de bureaux qu'ils partagent, lorsque les prestations correspondantes intéressent également le SYTRADEM.

**LE COMITÉ SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- I. D'approuver la convention de collaboration entre le SYTRADEM et le SIRMOTOM ;
- II. D'autoriser Monsieur le Président à signer cette même convention et tout document s'y référant.

Fait et délibéré le 18 février 2013,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20130226-DCS2013_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2013
Publication : 25/02/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 18 FEVRIER 2013

N° DCS2013/06

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	47
- Votants	50
- Représentés	3
- Absents	30

Date de Convocation

07 février 2013

Date d’Affichage

25 février 2013

OBJET :

**CONVENTION DE REVERSEMENT DES RECETTES PROVENANT DES
OPÉRATIONS DE TRI DES DÉCHETS**

L'an deux mille treize, le dix-huit février à dix-huit heures, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes CARTERON, ROBBE, FAUCONNET, M. CHAPLOT, BIGOT, Mmes HECTOR, VILLIERS, M.M. D’HAENE, BRETHÉREAU, LIEBEN, BAYET, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, RICHETIN, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, CORBIN, BELLEMAIN, PELLE, GIRAULT, RAVETTO, POILE, Mme DALBARD, M.M. FONTAINE, LECHNER, JEGO, MAILIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mme FONTENAILLE, M.M. CARIOU, SOURIT, MUNOZ, TOURNIER, BILLARD, DEPOND, AOUADHI, Mme CHARET, M.M. PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. SPRIET, TOULGOAT, représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Chatenay sur Seine, Egligny, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Dormelles, Saint Ange le Vieil, Villemaréchal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle est rattachée la commune de Lorrez le Bocage, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes.

Représentés : M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, M. LEFIER représenté par M. POILE, M. COURTOIS représenté par M. AOUADHI.

Absents : M. DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON, M. SARTORI (Gravon), M. GIBERT (Gurcy-le-Châtel), M. CHAUCHAT (La Tombe), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M. JOLY, (Dormelles), M. HOCQUARD (Villemaréchal), M. ZENI (Ville Saint Jacques), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M. JODAR (Forges), Mme PESALOVO (Laval en Brie), M.M. BELLINI, CHEREAU (Misy sur Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), Mme HURTAULT (Lorrez le Bocage), M.M. CHIANESE, BOUSSER (Vaux sur Lunain), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M. MONCLARD (Blennes), M. BELTZER, Mme MANGATAYE (Voulx).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

DCS2013/06 : Convention de reversement des recettes provenant des opérations de tri des déchets

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que le SYTRADEM perçoit des recettes provenant des opérations de collecte et de tri des déchets ménagers issus de la collecte sélective.

Ces recettes sont issues :

- De la revente des matériaux aux repreneurs avec lesquels la Collectivité a signé un contrat de reprise des matériaux ;
- De soutiens versés par la Société Eco-Emballages, dans le cadre du Contrat pour l'Action et la Performance ;
- De soutiens versés par la Société Eco-Folio, au titre du tri des journaux, revues, magazines.

Ces recettes venant en atténuation des charges correspondantes font l'objet d'un reversement aux Syndicats de base (SIRMOTOM et SMETOM-GEEODE).

Afin d'effectuer les reversements, il est nécessaire de conclure une convention tripartite entre le SYTRADEM, le SIRMOTOM et le SMETOM-GEEODE, document définissant les modalités pour ce faire.

En conséquence, une convention, dont le projet figure en annexe au présent rapport, a été élaborée.

**LE COMITÉ SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- I. D'approuver la convention la convention de reversement des recettes provenant des opérations de tri des déchets ;
- II. D'autoriser Monsieur le Président à signer cette même convention au titre du SIRMOTOM, et tout document s'y référant.

Fait et délibéré le 18 février 2013,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20130226-DCS2013_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2013
Publication : 25/02/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 18 FEVRIER 2013

N° DCS2013/07

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	47
- Votants	50
- Représentés	3
- Absents	30

Date de Convocation

07 février 2013

Date d’Affichage

25 février 2013

OBJET :

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE MONTEREAU

L’an deux mille treize, le dix-huit février à dix-huit heures, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes CARTERON, ROBBE, FAUCONNET, M. CHAPLOT, BIGOT, Mmes HECTOR, VILLIERS, M.M. D’HAENE, BRETHERAU, LIEBEN, BAYET, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, RICHTIN, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, CORBIN, BELLEMAIN, PELLE, GIRAULT, RAVETTO, POILE, Mme DALBARD, M.M. FONTAINE, LECHNER, JEGO, MAILIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mme FONTENAILLE, M.M. CARIOU, SOURIT, MUNOZ, TOURNIER, BILLARD, DEPOND, AOUADHI, Mme CHARET, M.M. PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. SPRIET, TOULGOAT, représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Chatenay sur Seine, Egligny, Gurcy-le-Château, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Dormelles, Saint Ange le Vieil, Villemaréchal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle est rattachée la commune de Lorrez le Bocage, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes.

Représentés : M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, M. LEFIER représenté par M. POILE, M. COURTOIS représenté par M. AOUADHI.

Absents : M. DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON, M. SARTORI (Gravon), M. GIBERT (Gurcy-le-Château), M. CHAUCHAT (La Tombe), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M. JOLY, (Dormelles), M. HOCQUARD (Villemaréchal), M. ZENI (Ville Saint Jacques), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M. JODAR (Forges), Mme PESALOVO (Laval en Brie), M.M. BELLINI, CHEREAU (Misy sur Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), Mme HURTAULT (Lorrez le Bocage), M.M. CHIANESE, BOUSSER (Vaux sur Lunain), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M. MONCLARD (Blennes), M. BELTZER, Mme MANGATAYE (Voulx).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Président informe le Comité Syndical :

Le SIRMOTOM souhaite s'associer avec la Mairie de Montereau, pour assurer la promotion de la prochaine Fête du Tri et du Recyclage qui se déroule cette année au Centre de Tri à Nangis.

Ce partenariat portera sur la mise à disposition d'un encart publicitaire, dans la brochure créée à l'occasion du 17^{ème} Festival Montereau Confluences, ainsi que son affichage sur les espaces publicitaires de la Mairie (Panneaux lumineux et mobilier urbain publicitaire).

Ce dispositif permettra au syndicat de bénéficier du circuit de la logistique mise en place par la Mairie, en terme d'impression (120 000 brochures), et en terme de distribution. La Mairie assurera également la conception de l'affiche, l'impression et sa mise en place dans les espaces dédiés.

Le SIRMOTOM profitera ainsi, indirectement, du rayonnement culturel et de la renommée engendrés par le Festival Montereau Confluences, et ceci à moindre coût. A opération d'ampleur égale, la conception d'un dépliant, son impression et sa distribution reviendraient en effet à un coût bien plus élevé pour le SIRMOTOM.

La somme de 10.000 € correspondant au partenariat devra être versée à la ville de Montereau.

Afin que le SIRMOTOM puisse assurer la promotion de la Fête du Tri et du Recyclage 2013 :

- sur la brochure du 17^{ème} Festival Montereau Confluences,
- sur les espaces publicitaires municipaux (panneaux lumineux et mobilier urbain publicitaire).

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec la Mairie de Montereau, et tout document s'y référant.

Fait et délibéré le 18 février 2013,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20130226-DCS2013_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2013
Publication : 25/02/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 18 FEVRIER 2013

N° DCS2013/08

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	47
- Votants	50
- Représentés	3
- Absents	30

Date de Convocation

07 février 2013

Date d’Affichage

25 février 2013

OBJET :

**CONVENTION D’AUTORISATION D’OCCUPATION TEMPORAIRE DU
DOMAINE PUBLIC**

L’an deux mille treize, le dix-huit février à dix-huit heures, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes CARTERON, ROBBE, FAUCONNET, M. CHAPLOT, BIGOT, Mmes HECTOR, VILLIERS, M.M. D’HAENE, BRETHEREAU, LIEBEN, BAYET, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, RICHETIN, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, CORBIN, BELLEMAIN, PELLE, GIRAULT, RAVETTO, POILE, Mme DALBARD, M.M. FONTAINE, LECHNER, JEGO, MAILIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mme FONTENAILLE, M.M. CARIOU, SOURIT, MUNOZ, TOURNIER, BILLARD, DEPOND, AOUADHI, Mme CHARET, M.M. PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. SPRIET, TOULGOAT, représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Chatenay sur Seine, Egligny, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Dormelles, Saint Ange le Vieil, Villemaréchal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle est rattachée la commune de Lorrez le Bocage, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes.

Représentés : M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, M. LEFIER représenté par M. POILE, M. COURTOIS représenté par M. AOUADHI.

Absents : M. DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON, M. SARTORI (Gravon), M. GIBERT (Gurcy-le-Châtel), M. CHAUCHAT (La Tombe), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M. JOLY, (Dormelles), M. HOCQUARD (Villemaréchal), M. ZENI (Ville Saint Jacques), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M. JODAR (Forges), Mme PESALOVO (Laval en Brie), M.M. BELLINI, CHEREAU (Misy sur Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), Mme HURTAULT (Lorrez le Bocage), M.M. CHIANESE, BOUSSER (Vaux sur Lunain), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M. MONCLARD (Blennes), M. BELTZER, Mme MANGATAYE (Voulx).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Le **Syndicat de traitement des déchets ménagers du sud-est Seine et Marne (SYTRADEM)** et le **Syndicat de la région de Montereau pour le traitement des ordures ménagères (SIRMOTOM)** ont mené en commun une opération de construction de biens immobiliers relatifs à leurs activités sur un terrain situé à Montereau.

Le SIRMOTOM projette aujourd'hui dans ce même cadre, de construire une ressourcerie-recyclerie sur deux parcelles de terrains appartenant au SYTRADEM.

La signature d'une Convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public apparait à cet égard une solution pertinente.

Cette convention aura pour objet de définir les conditions de la mise à disposition du terrain du SYTRADEM à l'occupant.

Le SIRMOTOM utilisera le terrain objet de la convention afin d'y aménager une ressourcerie-recyclerie, structure travaillant à la réduction des déchets dans une perspective de réutilisation, de réparation et de recyclage.

Le SIRMOTOM sera seul responsable de l'exploitation, de l'entretien et du fonctionnement de la ressourcerie-recyclerie, et s'engagera à prendre toutes garanties nécessaires au respect de la réglementation applicable à son activité.

La convention sera signée pour une durée de quarante ans, mais pourra être résiliée par le SYTRADEM pour tout motif d'intérêt général.

Au terme de l'occupation, les aménagements réalisés resteront la propriété du SYTRADEM.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- I. D'autoriser Monsieur le Président à signer la Convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public avec le SYTRADEM, propriétaire des parcelles concernées, afin de permettre la création d'une ressourcerie-recyclerie ;
- I- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes ou documents pertinents pour la réalisation du projet.

Fait et délibéré le 18 février 2013,
Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20130226-DCS2013_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2013
Publication : 25/02/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Le Président
Yves JEGO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 18 FEVRIER 2013

N° DCS2013/09

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	47
- Votants	50
- Représentés	3
- Absents	30

Date de Convocation

07 février 2013

Date d’Affichage

25 février 2013

OBJET :

**CRÉATION D’UN POSTE DE RÉDACTEUR 1ERE CLASSE DANS LE
CADRE D’UN AVANCEMENT DE GRADE**

L’an deux mille treize, le dix-huit février à dix-huit heures, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes CARTERON, ROBBE, FAUCONNET, M. CHAPLOT, BIGOT, Mmes HECTOR, VILLIERS, M.M. D’HAENE, BRETHÉREAU, LIEBEN, BAYET, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, RICHETIN, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, CORBIN, BELLEMAIN, PELLE, GIRAULT, RAVETTO, POILE, Mme DALBARD, M.M. FONTAINE, LECHNER, JEGO, MAILIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mme FONTENAILLE, M.M. CARIOU, SOURIT, MUNOZ, TOURNIER, BILLARD, DEPOND, AOUADHI, Mme CHARET, M.M. PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. SPRIET, TOULGOAT, représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Chatenay sur Seine, Egligny, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Dormelles, Saint Ange le Vieil, Villemaréchal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle est rattachée la commune de Lorrez le Bocage, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes.

Représentés : M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, M. LEFIER représenté par M. POILE, M. COURTOIS représenté par M. AOUADHI.

Absents : M. DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON, M. SARTORI (Gravon), M. GIBERT (Gurcy-le-Châtel), M. CHAUCHAT (La Tombe), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M. JOLY, (Dormelles), M. HOCQUARD (Villemaréchal), M. ZENI (Ville Saint Jacques), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M. JODAR (Forges), Mme PESALOVO (Laval en Brie), M.M. BELLINI, CHEREAU (Misy sur Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), Mme HURTAULT (Lorrez le Bocage), M.M. CHIANESE, BOUSSER (Vaux sur Lunain), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M. MONCLARD (Blennes), M. BELTZER, Mme MANGATAYE (Voulx).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

**DCS2013/09 : Création d'un poste de rédacteur 1^{ère} classe dans le cadre
d'un avancement de grade**

Monsieur le Président expose aux membres de l'Assemblée,

- Vu** la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu** le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Un agent du SIRMOTOM va bénéficier d'un avancement de grade. Aussi, il est proposé :

- De créer un poste de rédacteur 1^{ère} classe à raison de 35/35^{ème} à compter du 1^{er} mars 2013.
- De modifier le tableau des effectifs en supprimant un poste de rédacteur principal (à temps complet) et en ajoutant un poste de rédacteur 1^{ère} classe (à temps complet).
- D'inscrire les sommes nécessaires au budget 2013, chapitre 012, article 6411.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à :

- Créer un poste de rédacteur 1^{ère} classe à raison de 35/35^{ème} à compter du 1^{er} mars 2013.
- Modifier le tableau des effectifs en supprimant un poste de rédacteur principal (à temps complet) et en ajoutant un poste de rédacteur 1^{ère} classe (à temps complet).
- Inscrire les sommes nécessaires au budget 2013, chapitre 012, article 6411.

Fait et délibéré le 18 février 2013,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20130226-DCS2013_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2013
Publication : 25/02/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 18 FEVRIER 2013

N° DCS2013/10

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	47
- Votants	50
- Représentés	3
- Absents	30

Date de Convocation

07 février 2013

Date d’Affichage

25 février 2013

OBJET :

CRÉATION D’UN POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL

L’an deux mille treize, le dix-huit février à dix-huit heures, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes CARTERON, ROBBE, FAUCONNET, M. CHAPLOT, BIGOT, Mmes HECTOR, VILLIERS, M.M. D’HAENE, BREHEREAU, LIEBEN, BAYET, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, RICHETIN, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, CORBIN, BELLEMAIN, PELLE, GIRAULT, RAVETTO, POILE, Mme DALBARD, M.M. FONTAINE, LECHNER, JEGO, MAILIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mme FONTENAILLE, M.M. CARIOU, SOURIT, MUNOZ, TOURNIER, BILLARD, DEPOND, AOUADHI, Mme CHARET, M.M. PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. SPRIET, TOULGOAT, représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Chatenay sur Seine, Egligny, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Dormelles, Saint Ange le Vieil, Villemaréchal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle est rattachée la commune de Lorrez le Bocage, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes.

Représentés : M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, M. LEFIER représenté par M. POILE, M. COURTOIS représenté par M. AOUADHI.

Absents : M. DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON, M. SARTORI (Gravon), M. GIBERT (Gurcy-le-Châtel), M. CHAUCHAT (La Tombe), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M. JOLY, (Dormelles), M. HOCQUARD (Villemaréchal), M. ZENI (Ville Saint Jacques), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M. JODAR (Forges), Mme PESALOVO (Laval en Brie), M.M. BELLINI, CHEREAU (Misy sur Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), Mme HURTAULT (Lorrez le Bocage), M.M. CHIANESE, BOUSSER (Vaux sur Lunain), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M. MONCLARD (Blennes), M. BELTZER, Mme MANGATAYE (Voulx).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Président expose aux membres de l'Assemblée,

- Vu** la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu** le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;
- Vu** le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-39 du 22 mars 2010 ;

Un agent du SIRMOTOM vient de réussir le concours de technicien territorial. Aussi, il est proposé :

- De créer un poste de technicien territorial (catégorie B) à compter du 1^{er} mars 2013, de 35 heures hebdomadaires.
- De compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité.
- Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, et seront inscrits au budget du syndicat.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à :

- Créer un poste de technicien territorial (catégorie B) à compter du 1^{er} mars 2013, de 35 heures hebdomadaires.
- Compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité.
- Inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, au budget du syndicat.

Fait et délibéré le 18 février 2013,
Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20130226-DCS2013_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2013
Publication : 25/02/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Le Président
Yves JEGO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 18 FEVRIER 2013

N° DCS2013/11

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	47
- Votants	50
- Représentés	3
- Absents	30

Date de Convocation

07 février 2013

Date d’Affichage

25 février 2013

OBJET :

**LANCEMENT D’UNE CONSULTATION PERMETTANT LA CRÉATION
D’UNE APPLICATION MOBILE**

L’an deux mille treize, le dix-huit février à dix-huit heures, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes CARTERON, ROBBE, FAUCONNET, M. CHAPLOT, BIGOT, Mmes HECTOR, VILLIERS, M.M. D’HAENE, BRETHEREAU, LIEBEN, BAYET, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, RICHETIN, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, CORBIN, BELLEMAIN, PELLE, GIRAULT, RAVETTO, POILE, Mme DALBARD, M.M. FONTAINE, LECHNER, JEGO, MAILIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mme FONTENAILLE, M.M. CARIOU, SOURIT, MUNOZ, TOURNIER, BILLARD, DEPOND, AOUADHI, Mme CHARET, M.M. PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. SPRIET, TOULGOAT, représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Chatenay sur Seine, Egligny, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Dormelles, Saint Ange le Vieil, Villemaréchal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle est rattachée la commune de Lorrez le Bocage, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes.

Représentés : M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, M. LEFIER représenté par M. POILE, M. COURTOIS représenté par M. AOUADHI.

Absents : M. DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON, M. SARTORI (Gravon), M. GIBERT (Gurcy-le-Châtel), M. CHAUCHAT (La Tombe), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M. JOLY, (Dormelles), M. HOCQUARD (Villemaréchal), M. ZENI (Ville Saint Jacques), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M. JODAR (Forges), Mme PESALOVO (Laval en Brie), M.M. BELLINI, CHEREAU (Misy sur Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), Mme HURTAULT (Lorrez le Bocage), M.M. CHIANESE, BOUSSER (Vaux sur Lunain), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M. MONCLARD (Blennes), M. BELTZER, Mme MANGATAYE (Voulx).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical :

Le SIRMOTOM souhaite développer et faciliter la communication auprès de ses administrés, notamment par le biais des nouvelles technologies. En ce sens, un site internet a déjà été mis en place, dont la fréquentation est en augmentation.

Afin de profiter du développement des « téléphones intelligents », le syndicat souhaiterait se doter d'une application mobile, pour proposer de nouveaux services et faciliter la vie de la population.

Les possibilités offertes par ce type d'outil sont très importantes. Cette application pourrait par exemple comporter :

- Un système de « news » ;
- Un système de géolocalisation des points d'apport volontaire ;
- Un système de demande de conteneur/composteur ;
- Un système de réclamations...

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- I. D'autoriser Monsieur le Président à lancer une consultation permettant la création d'une application mobile.
- II. D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de cette consultation.

Fait et délibéré le 18 février 2013,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20130226-DCS2013_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2013
Publication : 25/02/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 18 FEVRIER 2013

N° DCS2013/12

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	47
- Votants	50
- Représentés	3
- Absents	30

Date de Convocation

07 février 2013

Date d’Affichage

25 février 2013

OBJET :

**SUBVENTIONS SOLLICITÉES AUPRÈS DE L’ADEME ET LA RÉGION
ILE DE FRANCE POUR LA FOURNITURE DE COMPOSTEURS**

L’an deux mille treize, le dix-huit février à dix-huit heures, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes CARTERON, ROBBE, FAUCONNET, M. CHAPLOT, BIGOT, Mmes HECTOR, VILLIERS, M.M. D’HAENE, BRETHEREAU, LIEBEN, BAYET, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, RICHETIN, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, CORBIN, BELLEMAIN, PELLE, GIRAULT, RAVETTO, POILE, Mme DALBARD, M.M. FONTAINE, LECHNER, JEGO, MAILIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mme FONTENAILLE, M.M. CARIOU, SOURIT, MUNOZ, TOURNIER, BILLARD, DEPOND, AOUADHI, Mme CHARET, M.M. PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. SPRIET, TOULGOAT, représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Chatenay sur Seine, Egligny, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Dormelles, Saint Ange le Vieil, Villemaréchal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle est rattachée la commune de Lorrez le Bocage, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes.

Représentés : M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, M. LEFIER représenté par M. POILE, M. COURTOIS représenté par M. AOUADHI.

Absents : M. DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON, M. SARTORI (Gravon), M. GIBERT (Gurcy-le-Châtel), M. CHAUCHAT (La Tombe), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M. JOLY, (Dormelles), M. HOCQUARD (Villemaréchal), M. ZENI (Ville Saint Jacques), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M. JODAR (Forges), Mme PESALOVO (Laval en Brie), M.M. BELLINI, CHEREAU (Misy sur Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), Mme HURTAULT (Lorrez le Bocage), M.M. CHIANESE, BOUSSER (Vaux sur Lunain), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M. MONCLARD (Blennes), M. BELTZER, Mme MANGATAYE (Voulx).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

**DCS2013/12 : Subventions sollicitées auprès de l'ADEME et la Région Ile de France pour la
fourniture de composteurs**

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical :

Le SIRMOTOM a lancé depuis 2007 une opération de fourniture de composteurs individuels, afin de permettre aux foyers du territoire de valoriser une partie de leurs déchets à domicile. Ainsi, chaque foyer demandeur se voit livrer et monter un composteur par l'entreprise d'insertion AIP Refon, et reçoit des conseils d'utilisation.

Lors de sa séance du 23 mai 2011, le Comité Syndical s'est prononcé pour la mise en place d'un Programme Local de Prévention. Ce programme pluriannuel s'échelonnant de 2012 à 2016 vise à réduire la production de déchets ménagers à 399,45 kg/an/hab, soit une baisse de 30 kg/an/hab en cinq ans.

L'opération de compostage qui figure parmi les actions du Programme Local de Prévention est donc prolongée jusqu'en 2016.

L'acquisition de ces types d'équipements peut être subventionnée par l'ADEME et la Région Ile-de-France.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'ADEME et de la Région Ile-de-France, et à signer tous les documents relatifs à ces demandes de subventions.

Fait et délibéré le 18 février 2013,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20130226-DCS2013_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2013
Publication : 25/02/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 18 FEVRIER 2013

N° DCS2013/13

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	47
- Votants	50
- Représentés	3
- Absents	30

Date de Convocation

07 février 2013

Date d’Affichage

25 février 2013

OBJET :

SOUTIEN FINANCIER POUR L’ACTION MENÉE PAR LA MAIRIE DE MONTEREAU DANS LE CADRE DU PLAN DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

L’an deux mille treize, le dix-huit février à dix-huit heures, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes CARTERON, ROBBE, FAUCONNET, M. CHAPLOT, BIGOT, Mmes HECTOR, VILLIERS, M.M. D’HAENE, BREHEREAU, LIEBEN, BAYET, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, RICHTIN, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, CORBIN, BELLEMAIN, PELLE, GIRAULT, RAVETTO, POILE, Mme DALBARD, M.M. FONTAINE, LECHNER, JEGO, MAILIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mme FONTENAILLE, M.M. CARIOU, SOURIT, MUNOZ, TOURNIER, BILLARD, DEPOND, AOUADHI, Mme CHARET, M.M. PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. SPRIET, TOULGOAT, représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Chatenay sur Seine, Egligny, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Dormelles, Saint Ange le Vieil, Villemaréchal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle est rattachée la commune de Lorrez le Bocage, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes.

Représentés : M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, M. LEFIER représenté par M. POILE, M. COURTOIS représenté par M. AOUADHI.

Absents : M. DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON, M. SARTORI (Gravon), M. GIBERT (Gurcy-le-Châtel), M. CHAUCHAT (La Tombe), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M. JOLY, (Dormelles), M. HOCQUARD (Villemaréchal), M. ZENI (Ville Saint Jacques), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M. JODAR (Forges), Mme PESALOVO (Laval en Brie), M.M. BELLINI, CHEREAU (Misy sur Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), Mme HURTAULT (Lorrez le Bocage), M.M. CHIANESE, BOUSSER (Vaux sur Lunain), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M. MONCLARD (Blennes), M. BELTZER, Mme MANGATAYE (Voulx).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical :

En 2011, le SIRMOTOM a signé une convention pluriannuelle avec l'ADEME, pour développer une politique de prévention des déchets sur son territoire.

Le diagnostic dressé par le syndicat en 2012 a permis d'identifier un gisement d'évitement qui doit être pris en compte à l'occasion du Festival Montereau Confluences.

En effet, le festival est un évènement majeur de notre territoire :

- Il accueille entre 30 000 et 40 000 visiteurs par an ;
- Il génère un volume important de déchets, en partie constitué de gobelets en plastique non valorisables ;
- Il pourrait promouvoir les activités du SIRMOTOM.

Ce gisement peut être évité par la mise en place d'un système de consigne de gobelets réutilisables.

Cette action, pilotée par la Ville de Montereau en partenariat avec le SIRMOTOM, entre dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets et des financements de l'ADEME qui y sont liés.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à signer une convention entre la Mairie de Montereau et le SIRMOTOM, qui définira les engagements humains, techniques et financiers des deux parties (budget estimatif de l'opération : 5 000 €).

Fait et délibéré le 18 février 2013,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20130226-DCS2013_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2013
Publication : 25/02/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 18 FEVRIER 2013

N° DCS2013/14

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	47
- Votants	50
- Représentés	3
- Absents	30

Date de Convocation

07 février 2013

Date d’Affichage

25 février 2013

OBJET :

**INFORMATION SUR LA LISTE DES MARCHÉS PUBLICS CONCLUS
POUR L’ANNÉE 2012**

L’an deux mille treize, le dix-huit février à dix-huit heures, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes CARTERON, ROBBE, FAUCONNET, M. CHAPLOT, BIGOT, Mmes HECTOR, VILLIERS, M.M. D’HAENE, BRETHÉREAU, LIEBEN, BAYET, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, RICHTIN, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, CORBIN, BELLEMAIN, PELLE, GIRAULT, RAVETTO, POILE, Mme DALBARD, M.M. FONTAINE, LECHNER, JEGO, MAILIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mme FONTENAILLE, M.M. CARIOU, SOURIT, MUNOZ, TOURNIER, BILLARD, DEPOND, AOUADHI, Mme CHARET, M.M. PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. SPRIET, TOULGOAT, représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Chatenay sur Seine, Egligny, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Dormelles, Saint Ange le Vieil, Villemaréchal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle est rattachée la commune de Lorrez le Bocage, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes.

Représentés : M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, M. LEFIER représenté par M. POILE, M. COURTOIS représenté par M. AOUADHI.

Absents : M. DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON, M. SARTORI (Gravon), M. GIBERT (Gurcy-le-Châtel), M. CHAUCHAT (La Tombe), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M. JOLY, (Dormelles), M. HOCQUARD (Villemaréchal), M. ZENI (Ville Saint Jacques), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M. JODAR (Forges), Mme PESALOVO (Laval en Brie), M.M. BELLINI, CHEREAU (Misy sur Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), Mme HURTAULT (Lorrez le Bocage), M.M. CHIANESE, BOUSSER (Vaux sur Lunain), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M. MONCLARD (Blennes), M. BELTZER, Mme MANGATAYE (Voulx).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

DCS2013/14 : Information sur la liste des marchés publics conclus pour l'année 2012

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-19,

Vu le Code des Marchés Publics, notamment l'article 133,

Considérant que les informations sur la liste des marchés conclus l'année précédente font l'objet d'une publication au cours du premier trimestre de chaque année,

Il est proposé au Comité Syndical :

De prendre connaissance de la liste des marchés publics conclus pendant l'année 2012 et du nom des attributaires :

Objet du marché	Date de notification	Montant	Attributaire
Fourniture de caissons pour les déchetteries	07/05/2012	90.315	Ets GILLARD
Achat, fourniture, installation de matériel informatique Lot 1,2,3 et 4	12/11/2012	Lot 1 : 12.867,05 Lot 2 : 4.701,00 Lot 3 : 990,00 Lot 4 : 3.099,00	JVS
Achat, fourniture, installation de matériel informatique Lot 5	12/11/2012	Loyer trimestriel 315,91 Coût copie 0,0037 noir 0,037 couleur	YONNE COPIE

La liste est publiée sur le profil acheteur achatpublic.com.

Monsieur le Président est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente communication.

Fait et délibéré le 18 février 2013,
Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20130226-DCS2013_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2013
Publication : 25/02/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Le Président
Yves JEGO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 22 FEVRIER 2013

N° DCS2013/15

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	42
- Votants	46
- Représentés	4
- Absents	34

Date de Convocation

13 février 2013

Date d’Affichage

1^{er} mars 2013

OBJET :
BUDGET PRIMITIF 2013

L’an deux mille treize, le vingt-deux février à dix-huit heures trente, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur René LEFIER, Vice-président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, ROMEI, FAUCONNET, HECTOR, M. SARTORI, Mme VILLIERS, M.M. D’HAENE, LIEBEN, YWANNE, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. RICHETIN, BERGAMASCHI, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, CORBIN, BELLEMAIN, PELLE, GIRAULT, RAVETTO, LEFIER, POILE, LABADILLE, FONTAINE, LECHNER, CHEREAU, Mme DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, TROUVE, Mme FONTENAILLE, M.M. BATTENDIER, BOUSSER, MUNOZ, TOURNIER, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, Mmes CHARET, SAGOT, M.M. SPRIET, TOULGOAT, représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Saint Ange le Vieil, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes.

Représentés : Mme CARTERON représentée par Mme ROBBE, M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, M. BLISSON représenté par M. PENOT, Mme PRAT représentée par Mme SAGOT.

Absents : M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON (Gravon), M. GIBERT (Gurcy-le-Châtel), M.M. BRETHÉREAU, CHAUCHAT (La Tombe), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M.M. PIERRE Claude, HOCQUARD (Villemaréchal), M. ZENI (Ville Saint Jacques), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. JODAR (Forges), Mme PESALOVO (Laval en Brie), M. BELLINI (Misy sur Yonne), M.M. JEGO, MAILIER (Montereau Fault Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), M. PORCHER (Varennes sur Seine), Mme HURTAULT (Lorrez le Bocage), M. CHIANESE (Vaux sur Lunain), M.M. SIMONET, ROUILLE (Villemaréchal), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M.M. MONCLARD, SOURIT (Blennes), M. AOUDHI (Flagy), M. PIERRE Alain (Montmachoux), M. BELTZER, Mme MANGATAYE (Voulx).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Vice-président chargé des Finances expose aux membres du Comité Syndical :

- 1°) Qu'un projet de "BUDGET PRIMITIF 2013" a été remis aux représentants délégués de chaque commune membre du Syndicat,
- 2°) Que celui-ci a été établi par ses soins en accord avec le Bureau du Syndicat,
- 3°) Qu'il est équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

	<u>FONCTIONNEMENT :</u>	<u>INVESTISSEMENT :</u>	<u>TOTAL :</u>
<u>RECETTES :</u>	8.360.971,00 €	197.973,00 €	8.558.944,00 €
<u>DÉPENSES :</u>	8.360.971,00 €	197.973,00 €	8.558.944,00 €

- 4°) Qu'il y a lieu d'examiner ce projet de Budget pour lequel il est disposé à donner toutes les explications utiles,
- 5°) Qu'il appartient au Comité de se prononcer sur ce projet de Budget,

CONSIDÉRANT que le projet de Budget qui a été établi par le Président du Syndicat et examiné par son Bureau, dans l'optique des études et travaux à réaliser au cours de l'Exercice 2013.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- I - De voter le Budget par nature,
- II - D'approuver le "**BUDGET PRIMITIF 2013**" du Syndicat de la Région de Montereau Pour le Traitement des Ordures Ménagères (S.I.R.M.O.T.O.M.) tel qu'il a été présenté par son Président et équilibré en recettes et en dépenses à la somme de : 8.558.944,00 € (huit millions cinq cent cinquante-huit mille neuf cent quarante-quatre Euros).

Fait et délibéré le 22 février 2013
Pour extrait conforme

Le Président
Yves JEGO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 19 AVRIL 2013

N° DCS2013/16

Nombre de délégués :

- En exercice	80
- Présents	50
- Votants	52
- Représentés	02
- Absents	28

OBJET :

INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE POUR LA COMMUNE DE VILLEBEON

Date de Convocation

08 avril 2013

Date d'Affichage

26 avril 2013

L'an deux mille treize, le dix-neuf avril à dix-sept heures trente, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, ROMEI, FAUCONNET, M.M. BIGOT, CHOMET, Mmes AMIGUES, HECTOR, M. M. SARTORI, D'HAENE, BRETHEREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, RICHTIN, BERGAMASCHI, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, CORBIN, BELLEMAIN, PELLE, RAVETTO, POILE, Mme DALBARD, M. FONTAINE, Mme HONDERLIK, M.M. CHEREAU, JEGO, Mme DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mme FONTENAILLE, M.M. CHIANESE, BOUSSER, MARCOIN, MONCLARD, SOURIT, MUNOZ, TOURNIER, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M. ALLAIN, Mme MANGATAYE, représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Chatenay sur Seine, Coutençon, Egligny, Gravon, Montigny-Lencoup, la Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Saint Ange le Vieil, Villemaréchal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau Fault Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Vaux sur Lunain, Villebéon, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Voulx.

Représentés : M. GERIN James représenté par M. D'HAENE, M. HOCQUARD représenté par M. PIERRE Claude.

Absents : Mme CARTERON (Balloy), M. BOITEUX (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON (Gravon), Mme VILLIERS, M. GIBERT (Gurcy-le-Châtel), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M. ZENI (Ville Saint Jacques), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M. GIRAULT (Esmans), M. JODAR (Forges), M. LEFIER (la Grande Paroisse), Mme PESALOVO (Laval en Brie), M. BELLINI (Misy sur Yonne), M. MAILIER (Montereau Fault Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), Mme HURTAULT, M. BATTENDIER (Lorrez le Bocage), M. ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M. AOUADHI (Flagy), Mme CHARET (Montmachoux), M.M. SPRIET, BERNIER (Thourry Férottes).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Président expose aux membres de l'Assemblée :

- VU** la délibération prise par la commune de Villebéon en date du 28 septembre 2012, précisant les élections des deux délégués titulaires et des deux délégués suppléants représentant la commune au sein du SIRMOTOM ;
- VU** la délibération de la Communauté de Communes du Gâtinais Val de Loing en date du 25 mars 2013.

La commune de Villebéon a procédé à des élections municipales partielles. Il convient d'installer Monsieur Didier MARCOIN, en sa qualité de délégué titulaire en remplacement de Monsieur François SIMONET.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- D'accueillir Monsieur Didier MARCOIN en remplacement de Monsieur François SIMONET.
- D'installer Monsieur Didier MARCOIN en qualité de délégué titulaire au SIRMOTOM.

Fait et délibéré le 19 avril 2013,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20130507-DCS2013_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2013

Publication : 26/04/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 19 AVRIL 2013

N° DCS2013/17

Nombre de délégués :

- En exercice	80
- Présents	50
- Votants	52
- Représentés	02
- Absents	28

OBJET :

**INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE POUR LA COMMUNE
DE VOULX**

Date de Convocation

08 avril 2013

Date d'Affichage

26 avril 2013

L'an deux mille treize, le dix-neuf avril à dix-sept heures trente, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, ROMEI, FAUCONNET, M.M. BIGOT, CHOMET, Mmes AMIGUES, HECTOR, M. M. SARTORI, D'HAENE, BRETHEREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, RICHTIN, BERGAMASCHI, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, CORBIN, BELLEMAIN, PELLE, RAVETTO, POILE, Mme DALBARD, M. FONTAINE, Mme HONDERLIK, M.M. CHEREAU, JEGO, Mme DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mme FONTENAILLE, M.M. CHIANESE, BOUSSER, MARCOIN, MONCLARD, SOURIT, MUNOZ, TOURNIER, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M. ALLAIN, Mme MANGATAYE, représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Chatenay sur Seine, Coutençon, Egligny, Gravon, Montigny-Lencoup, la Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Saint Ange le Vieil, Villemaréchal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau Fault Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Vaux sur Lunain, Villebéon, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Voulx.

Représentés : M. GERIN James représenté par M. D'HAENE, M. HOCQUARD représenté par M. PIERRE Claude.

Absents : Mme CARTERON (Balloy), M. BOITEUX (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON (Gravon), Mme VILLIERS, M. GIBERT (Gurcy-le-Châtel), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M. ZENI (Ville Saint Jacques), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M. GIRAULT (Esmans), M. JODAR (Forges), M. LEFIER (La Grande Paroisse), Mme PESALOVO (Laval en Brie), M. BELLINI (Misy sur Yonne), M. MAILIER (Montereau Fault Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), Mme HURTAULT, M. BATTENDIER (Lorrez le Bocage), M. ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M. AOUADHI (Flagy), Mme CHARET (Montmachoux), M.M. SPRIET, BERNIER (Thourry Férottes).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Président expose aux membres de l'Assemblée :

- VU** la délibération prise par la commune de Voulx en date du 26 novembre 2011 précisant la démission de Monsieur Pascal BELTZER de son poste de délégué titulaire au SIRMOTOM ;
- VU** la délibération de la Communauté de Communes du Bocage Gâtinais en date du 27 mars 2013 ;

Monsieur Pascal BELTZER a donné sa démission de son poste de délégué titulaire au SIRMOTOM.

Il convient de procéder à l'installation de Monsieur Gérard ALLAIN en sa qualité de délégué titulaire en remplacement de Monsieur Pascal BELTZER.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- D'accueillir Monsieur Gérard ALLAIN en remplacement de Monsieur Pascal BELTZER.
- D'installer Monsieur Gérard ALLAIN en qualité de délégué titulaire au SIRMOTOM.

Fait et délibéré le 19 avril 2013,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20130507-DCS2013_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2013

Publication : 26/04/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 19 AVRIL 2013

N° DCS2013/18

Nombre de délégués :

- En exercice	80
- Présents	50
- Votants	52
- Représentés	02
- Absents	28

OBJET :

COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2012

Date de Convocation

08 avril 2013

Date d’Affichage

26 avril 2013

L’an deux mille treize, le dix-neuf avril à dix-sept heures trente, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, ROMEI, FAUCONNET, M.M. BIGOT, CHOMET, Mmes AMIGUES, HECTOR, M. M. SARTORI, D’HAENE, BRETHÉREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, RICHETIN, BERGAMASCHI, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, CORBIN, BELLEMAIN, PELLE, RAVETTO, POILE, Mme DALBARD, M. FONTAINE, Mme HONDERLIK, M.M. CHEREAU, JEGO, Mme DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mme FONTENAILLE, M.M. CHIANESE, BOUSSER, MARCOIN, MONCLARD, SOURIT, MUNOZ, TOURNIER, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M. ALLAIN, Mme MANGATAYE, représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Chatenay sur Seine, Coutençon, Egligny, Gravon, Montigny-Lencoup, la Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Saint Ange le Vieil, Villemaréchal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau Fault Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Vaux sur Lunain, Villebéon, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Voulx.

Représentés : M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, M. HOCQUARD représenté par M. PIERRE Claude.

Absents : Mme CARTERON (Balloy), M. BOITEUX (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON (Gravon), Mme VILLIERS, M. GIBERT (Gurcy-le-Châtel), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M. ZENI (Ville Saint Jacques), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M. GIRAULT (Esmans), M. JODAR (Forges), M. LEFIER (la Grande Paroisse), Mme PESALOVO (Laval en Brie), M. BELLINI (Misy sur Yonne), M. MAILIER (Montereau Fault Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), Mme HURTAULT, M. BATTENDIER (Lorrez le Bocage), M. ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M. AOUADHI (Flagy), Mme CHARET (Montmachoux), M.M. SPRIET, BERNIER (Thourry Férottes).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

DCS2013/18 : Compte administratif – exercice 2012

Monsieur le Président présente au Comité Syndical les résultats de la gestion budgétaire pour l'exercice 2012.

Le bilan s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Recettes propres à l'exercice 2012 :	8.671.021,67 €	
- Dépenses de l'exercice 2012 :	7.539.880,03 €	
- Résultat de l'exercice (excédent)		: 1.131.141,64 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur (excédent)		: 3.203.784,74 €
Totaux excédent de fonctionnement		: 4.334.926,38 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Recettes propres à l'exercice 2012 :	918.042,31 €	
- Dépenses de l'exercice 2012 :	362.173,23 €	
- Résultat de l'exercice (excédent)		: 555.869,08 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur (excédent)		: 1.305.376,47 €
Totaux excédent d'investissement		: 1.861.245,55 €

Le bilan cumulé des sections d'investissement et de fonctionnement présente, pour l'année 2012, un **excédent global de 6.196.171,93 €**.

En conséquence, il appartient au Comité Syndical, **sous la présidence du doyen d'âge**, Monsieur CHAUCHAT Alain, de se prononcer par son vote sur l'approbation de ce compte administratif 2012.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'approuver le **COMPTE ADMINISTRATIF** de l'exercice 2012, tel qu'il lui a été présenté.

Fait et délibéré le 19 avril 2013,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 19 AVRIL 2013

N° DCS2013/19

Nombre de délégués :

- En exercice	80
- Présents	50
- Votants	52
- Représentés	02
- Absents	28

OBJET :

COMPTE DE GESTION DU TRESORIER – EXERCICE 2012

Date de Convocation

08 avril 2013

Date d’Affichage

26 avril 2013

L’an deux mille treize, le dix-neuf avril à dix-sept heures trente, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, ROMEI, FAUCONNET, M.M. BIGOT, CHOMET, Mmes AMIGUES, HECTOR, M. M. SARTORI, D’HAENE, BRETHÉREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, RICHETIN, BERGAMASCHI, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, CORBIN, BELLEMAIN, PELLE, RAVETTO, POILE, Mme DALBARD, M. FONTAINE, Mme HONDERLIK, M.M. CHEREAU, JEGO, Mme DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mme FONTENAILLE, M.M. CHIANESE, BOUSSER, MARCOIN, MONCLARD, SOURIT, MUNOZ, TOURNIER, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M. ALLAIN, Mme MANGATAYE, représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Chatenay sur Seine, Coutençon, Egligny, Gravon, Montigny-Lez-Tour, la Tombe, Villeneuve-les-Bordes, Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », à laquelle sont rattachées les communes de Saint Ange le Vieil, Villemaréchal, Ville-Saint-Jacques, Communauté de Communes « Des Deux Fleuves » à laquelle sont rattachées les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau Fault Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » à laquelle sont rattachées les communes de Vaux sur Lunain, Villebéon, Communauté de Communes « Bocage Gâtinais » à laquelle sont rattachées les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Voulx.

Représentés : M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, M. HOCQUARD représenté par M. PIERRE Claude.

Absents : Mme CARTERON (Balloy), M. BOITEUX (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON (Gravon), Mme VILLIERS, M. GIBERT (Gurcy-le-Châtel), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M. ZENI (Ville Saint Jacques), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M. GIRAULT (Esmans), M. JODAR (Forges), M. LEFIER (la Grande Paroisse), Mme PESALOVO (Laval en Brie), M. BELLINI (Misy sur Yonne), M. MAILIER (Montereau Fault Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), Mme HURTAULT, M. BATTENDIER (Lorrez le Bocage), M. ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M. AOUADHI (Flagy), Mme CHARET (Montmachoux), M.M. SPRIET, BERNIER (Thourry Férottes).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

DCS2013/19 : Compte de gestion du Trésorier – exercice 2012

Monsieur le Président présente au Comité Syndical le compte de gestion de l'exercice 2012 établi par Monsieur le Trésorier du Syndicat.

Ce compte de gestion est conforme aux écritures du compte administratif de l'exercice 2012.

LE COMITÉ SYNDICAL :

- après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012,
- après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

STATUANT :

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012,
- sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- sur la comptabilité des valeurs inactives.

A L'UNANIMITÉ :

Déclare que le **COMPTE DE GESTION** de l'exercice 2012, dressé par Monsieur le Trésorier du Syndicat, n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré le 19 avril 2013,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 19 AVRIL 2013

N° DCS2013/20

Nombre de délégués :

- En exercice	80
- Présents	50
- Votants	52
- Représentés	02
- Absents	28

OBJET :

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2012

Date de Convocation
08 avril 2013

Date d'Affichage
26 avril 2013

L'an deux mille treize, le dix-neuf avril à dix-sept heures trente, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, ROMEI, FAUCONNET, M.M. BIGOT, CHOMET, Mmes AMIGUES, HECTOR, M. M. SARTORI, D'HAENE, BRETHEREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, RICHTIN, BERGAMASCHI, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, CORBIN, BELLEMAIN, PELLE, RAVETTO, POILE, Mme DALBARD, M. FONTAINE, Mme HONDERLIK, M.M. CHEREAU, JEGO, Mme DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mme FONTENAILLE, M.M. CHIANESE, BOUSSER, MARCOIN, MONCLARD, SOURIT, MUNOZ, TOURNIER, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M. ALLAIN, Mme MANGATAYE, représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Chatenay sur Seine, Coutençon, Egligny, Gravon, Montigny-Lencoup, la Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Saint Ange le Vieil, Villemaréchal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau Fault Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Vaux sur Lunain, Villebéon, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Blennes, Chevry-en-Seraine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Voulx.

Représentés : M. GERIN James représenté par M. D'HAENE, M. HOCQUARD représenté par M. PIERRE Claude.

Absents : Mme CARTERON (Balloy), M. BOITEUX (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON (Gravon), Mme VILLIERS, M. GIBERT (Gurcy-le-Châtel), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M. ZENI (Ville Saint Jacques), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M. GIRAULT (Esmans), M. JODAR (Forges), M. LEFIER (La Grande Paroisse), Mme PESALOVO (Laval en Brie), M. BELLINI (Misy sur Yonne), M. MAILIER (Montereau Fault Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), Mme HURTAULT, M. BATTENDIER (Lorrez le Bocage), M. ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M. AOUDHI (Flagy), Mme CHARET (Montmachoux), M.M. SPRIET, BERNIER (Thoury Férottes).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

DCS2013/20 : Affectation des résultats de l'exercice 2012

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que l'excédent de clôture en recettes de fonctionnement pour 2012 au Budget annuel du service est de **4.334.926,38 €**.

Conformément à l'instruction "M 14", il convient d'affecter ce résultat.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'affecter une partie de l'excédent 2012, soit **1.054.263,15 €** au financement des dépenses d'investissement (article 1068 du Budget 2012). Le reste est repris en section d'exploitation du Budget 2013, soit **3.280.663,23 €** (article 002).

Fait et délibéré le 19 avril 2013,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 19 AVRIL 2013

N° DCS2013/21

Nombre de délégués :

- En exercice	80
- Présents	50
- Votants	52
- Représentés	02
- Absents	28

OBJET :

INSTAURATION DU COMPTE EPARGNE TEMPS (C.E.T.)

Date de Convocation

08 avril 2013

Date d’Affichage

26 avril 2013

L'an deux mille treize, le dix-neuf avril à dix-sept heures trente, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, ROMEL, FAUCONNET, M.M. BIGOT, CHOMET, Mmes AMIGUES, HECTOR, M. M. SARTORI, D’HAENE, BRETHEREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, RICHTIN, BERGAMASCHI, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, CORBIN, BELLEMAIN, PELLE, RAVETTO, POILE, Mme DALBARD, M. FONTAINE, Mme HONDERLIK, M.M. CHEREAU, JEGO, Mme DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mme FONTENAILLE, M.M. CHIANESE, BOUSSER, MARCOIN, MONCLARD, SOURIT, MUNOZ, TOURNIER, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M. ALLAIN, Mme MANGATAYE, représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Chatenay sur Seine, Coutençon, Egligny, Gravon, Montigny-Lencoup, la Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Saint Ange le Vieil, Villemaréchal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau Fault Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Vaux sur Lunain, Villebéon, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Voulx.

Représentés : M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, M. HOCQUARD représenté par M. PIERRE Claude.

Absents : Mme CARTERON (Balloy), M. BOITEUX (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON (Gravon), Mme VILLIERS, M. GIBERT (Gurcy-le-Châtel), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M. ZENI (Ville Saint Jacques), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M. GIRAULT (Esmans), M. JODAR (Forges), M. LEFIER (la Grande Paroisse), Mme PESALOVO (Laval en Brie), M. BELLINI (Misy sur Yonne), M. MAILIER (Montereau Fault Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), Mme HURTAULT, M. BATTENDIER (Lorrez le Bocage), M. ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M. AOUADHI (Flagy), Mme CHARET (Montmachoux), M.M. SPRIET, BERNIER (Thourry Férottes).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

DCS2013/21 : Instauration du Compte Epargne Temps (C.E.T)

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante :

- VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- VU** le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la Fonction Publique Territoriale modifié ;
- VU** le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale ;
- VU** l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 19 avril 2013.

Le Président indique qu'il est institué au SIRMOTOM un compte épargne temps. Ce compte permet à leurs titulaires d'accumuler des droits à congés rémunérés en jours ouvrés.

L'ouverture :

Il est ouvert à la demande expresse, écrite et individuelle de l'agent titulaire ou non titulaire de droit public (qui est employé de manière continue, et a accompli au moins une année de service). Les fonctionnaires stagiaires ne peuvent pas bénéficier, ni cumuler le C.E.T. pendant leur période de stage. Les agents sont informés annuellement des droits épargnés et consommés.

L'alimentation du Compte Epargne Temps doit être effectuée par demande écrite de l'agent avant la fin de chaque année civile (ou au plus tard le 31 janvier de l'année suivante). Les jours concernés sont :

- Les congés annuels sans que le nombre de jours pris au titre de l'année soit inférieur à 20 ;
- Les jours de fractionnement accordés au titre des jours de congés annuels non pris dans la période du 1^{er} mai au 31 octobre.

Le nombre total de jours inscrits sur le compte épargne temps ne peut excéder 60 jours.

Utilisation du CET :

L'agent peut utiliser tout ou une partie de son compte épargne temps dès qu'il le souhaite, sous réserve des nécessités de service. Les nécessités de service ne pourront être opposées à l'utilisation des jours épargnés lorsque le compte arrive à échéance, à la cessation définitive de fonctions ou si le congé est sollicité à la suite d'un congé maternité, adoption, paternité ou solidarité familiale.

Il convient d'instaurer les règles de fonctionnement suivantes :

- ✓ **1^{er} cas** : au terme de l'année civile, le nombre de jours inscrits sur le CET ne dépasse pas 20 jours : l'agent ne peut alors utiliser les droits épargnés qu'en prenant des jours de congés.

- ✓ 2^{ème} cas : le nombre de jours inscrits au CET est supérieur à 20 jours, et chaque agent pourra adopter le principe de la compensation financière ;
- Une indemnisation sous forme d'indemnité compensatrice d'un montant identique à celui fixé pour les fonctionnaires d'état (arrêté ministériel du 3 novembre 2008). Le versement intervient nécessairement dans l'année au cours de laquelle l'agent a exprimé son souhait.
 - La prise en compte dans le régime de retraite additionnelle de la fonction publique territoriale (RAFP). Cette solution concerne les seuls fonctionnaires territoriaux affiliés à la CNRACL ; La prise en compte s'effectue hors plafond de 20 % de traitement.
 - Le maintien dans le compte épargne temps des jours épargnés à condition que ce maintien ne dépasse pas un plafond de 60 jours. Les jours de congés maintenus dans le CET pourront être utilisés ultérieurement sous forme de congés annuels.

Ces trois options peuvent être combinées. Le droit d'option est ouvert indépendamment de la consommation ou de la non consommation des 20 premiers jours.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'approuver les trois propositions ci-dessus.

Fait et délibéré le 19 avril 2013
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20130507-DCS2013_21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2013
Publication : 26/04/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 19 AVRIL 2013

N° DCS2013/22

Nombre de délégués :

- En exercice	80
- Présents	50
- Votants	52
- Représentés	02
- Absents	28

OBJET :

MISE EN PLACE DE LA PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT

Date de Convocation

08 avril 2013

Date d’Affichage

26 avril 2013

L’an deux mille treize, le dix-neuf avril à dix-sept heures trente, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, ROMEI, FAUCONNET, M.M. BIGOT, CHOMET, Mmes AMIGUES, HECTOR, M. M. SARTORI, D’HAENE, BRETHÉREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, RICHTIN, BERGAMASCHI, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, CORBIN, BELLEMAIN, PELLE, RAVETTO, POILE, Mme DALBARD, M. FONTAINE, Mme HONDERLIK, M.M. CHEREAU, JEGO, Mme DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mme FONTENAILLE, M.M. CHIANESE, BOUSSER, MARCOIN, MONCLARD, SOURIT, MUNOZ, TOURNIER, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M. ALLAIN, Mme MANGATAYE, représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Chatenay sur Seine, Coutençon, Egligny, Gravon, Montigny-Lencoup, la Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Saint Ange le Vieil, Villemaréchal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau Fault Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Vaux sur Lunain, Villebéon, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Voulx.

Représentés : M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, M. HOCQUARD représenté par M. PIERRE Claude.

Absents : Mme CARTERON (Balloy), M. BOITEUX (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON (Gravon), Mme VILLIERS, M. GIBERT (Gurcy-le-Châtel), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M. ZENI (Ville Saint Jacques), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M. GIRAULT (Esmans), M. JODAR (Forges), M. LEFIER (la Grande Paroisse), Mme PESALOVO (Laval en Brie), M. BELLINI (Misy sur Yonne), M. MAILIER (Montereau Fault Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), Mme HURTAULT, M. BATTENDIER (Lorrez le Bocage), M. ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M. AOUADHI (Flagy), Mme CHARET (Montmachoux), M.M. SPRIET, BERNIER (Thourry Férottes).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Président expose aux membres de l'Assemblée :

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,
- VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,
- VU** le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- VU** le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

Monsieur le Président rappelle que la prime de service et de rendement a été instituée par le décret n° 2009-1558 du 15 décembre 2009 au profit des grades d'ingénieurs et de techniciens.

Le montant individuel de la prime est fixé en tenant compte d'une part des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées à l'emploi occupé et d'autre part de la qualité des services rendus, dans la limite du crédit global. Il ne peut excéder le double du montant annuel de base de l'agent.

Le crédit global est calculé en multipliant le taux de base annuel correspondant aux grades par le nombre de bénéficiaires.

Monsieur le Président propose d'octroyer la prime de service et de rendement aux fonctionnaires titulaires et stagiaires des grades suivants ainsi qu'aux agents non titulaires de droit public.

- ✓ Technicien principal de 1^{ère} classe ;
- ✓ Technicien principal de 2^{ème} classe ;
- ✓ Technicien.

Monsieur le Président propose que les critères ci-dessous servent de fondement à son versement :

- Obligatoires → responsabilité, niveau d'expertise et sujétions spéciales ;
→ qualité des services rendus, disponibilité.

DCS2013/22 : Mise en place de la Prime de Service et de Rendement

Grade	Effectif	Taux de base annuel	Taux maxi individuel	Calcul crédit global
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	1400	2800	2800
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1	1289	2578	2578
Technicien	1	986	1972	1972

Crédit global = taux maxi individuel x effectif concerné

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

La prime de service et de rendement est attribuée dans les conditions exposées ci-dessus aux agents relevant des grades suivants :

- Technicien principal de 1^{ère} classe ;
- Technicien principal de 2^{ème} classe ;
- Technicien.

L'autorité territoriale fixe les montants individuels selon les critères définis ci-dessus dans la limite du crédit global et du montant individuel maximum prévu par la présente délibération.

Le mode de versement est mensuel.

L'attribution individuelle fait l'objet d'un arrêté.

L'I.S.S fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les taux et les coefficients seront revalorisés ou modifiés par un texte règlementaire.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet à la date de transmission de la délibération au contrôle de légalité.

Les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget.

Fait et délibéré le 19 avril 2013
Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20130507-DCS2013_22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2013
Publication : 26/04/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Le Président
Yves JEGO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 19 AVRIL 2013

N° DCS2013/23

Nombre de délégués :

- En exercice	80
- Présents	50
- Votants	52
- Représentés	02
- Absents	28

OBJET :

MISE EN PLACE DE L'INDEMNITE SPECIFIQUE DE SERVICE (I.S.S.)

Date de Convocation

08 avril 2013

Date d'Affichage

26 avril 2013

L'an deux mille treize, le dix-neuf avril à dix-sept heures trente, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, ROMEI, FAUCONNET, M.M. BIGOT, CHOMET, Mmes AMIGUES, HECTOR, M. M. SARTORI, D'HAENE, BRETHÉREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, RICHTIN, BERGAMASCHI, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, CORBIN, BELLEMAIN, PELLE, RAVETTO, POILE, Mme DALBARD, M. FONTAINE, Mme HONDERLIK, M.M. CHEREAU, JEGO, Mme DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mme FONTENAILLE, M.M. CHIANESE, BOUSSER, MARCOIN, MONCLARD, SOURIT, MUNOZ, TOURNIER, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M. ALLAIN, Mme MANGATAYE, représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Chatenay sur Seine, Coutençon, Egligny, Gravon, Montigny-Lencoup, la Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Saint Ange le Vieil, Villemaréchal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau Fault Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Vaux sur Lunain, Villebéon, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Voulx.

Représentés : M. GERIN James représenté par M. D'HAENE, M. HOCQUARD représenté par M. PIERRE Claude.

Absents : Mme CARTERON (Balloy), M. BOITEUX (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON (Gravon), Mme VILLIERS, M. GIBERT (Gurcy-le-Châtel), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M. ZENI (Ville Saint Jacques), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M. GIRAULT (Esmans), M. JODAR (Forges), M. LEFIER (la Grande Paroisse), Mme PESALOVO (Laval en Brie), M. BELLINI (Misy sur Yonne), M. MAILIER (Montereau Fault Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), Mme HURTAULT, M. BATTENDIER (Lorrez le Bocage), M. ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M. AOUDADHI (Flagy), Mme CHARET (Montmachoux), M.M. SPRIET, BERNIER (Thourry Férottes).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

DCS2013/23 : Mise en place de l'Indemnité Spécifique de Service (I.S.S.)

Monsieur le Président expose aux membres de l'Assemblée :

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,
- VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,
- VU** le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Considérant que conformément à l'article 2 du décret n° 91-875 du 6 septembre 1991, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen annuel de l'indemnité spécifique de service applicables à chaque grade.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

Article 1 - Les bénéficiaires

D'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables, l'indemnité spécifique de service aux agents relevant des grades suivants :

Grade de la FPT	Taux de base	Coefficient par grade	Taux moyen annuel	Coefficient de modulation Seine et Marne
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	361,90 €	18	6 514,20 €	1,10
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	361,90 €	16	5 790,40 €	1,10
Technicien	361,90 €	10	3 619,00 €	1,10

L'I.S.S pourra être octroyée aux agents non titulaires de droit public sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires stagiaires et titulaires des grades de référence.

Article 2 – Les critères d'attribution

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le montant individuel de l'I.S.S. variera, outre la qualité du service rendu, en fonction de critères d'attribution fixés ci-dessous :

- ✓ La manière de servir de l'agent, appréciée notamment au vu de la notation annuelle,
- ✓ Le niveau de responsabilité,
- ✓ L'animation d'une équipe,
- ✓ La charge de travail,
- ✓ La disponibilité de l'agent.

Article 3 – Les modalités de maintien ou de suppression de l'I.S.S

Se référer au décret n° 2010-997 du 26/08/2010

Article 4 – Périodicité de versement

L'indemnité spécifique de service sera versée mensuellement.

Article 5 – Clause de revalorisation

L'I.S.S fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les taux et les coefficients seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Article 6 – La date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prendront effet à la date de transmission de la délibération au contrôle de légalité.

L'attribution individuelle décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel. Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Fait et délibéré le 19 avril 2013
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO

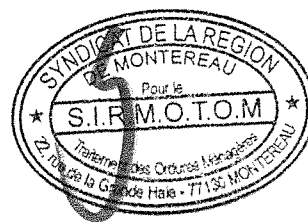
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20130507-DCS2013_23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2013
Publication : 26/04/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 19 AVRIL 2013

N° DCS2013/24

Nombre de délégués :

- En exercice	80
- Présents	50
- Votants	52
- Représentés	02
- Absents	28

OBJET :

**LANCEMENT D'UNE ETUDE POUR LA MISE EN PLACE DE LA
TARIFICATION INCITATIVE – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Date de Convocation

08 avril 2013

Date d’Affichage

26 avril 2013

L'an deux mille treize, le dix-neuf avril à dix-sept heures trente, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, ROMEI, FAUCONNET, M.M. BIGOT, CHOMET, Mmes AMIGUES, HECTOR, M. M. SARTORI, D’HAENE, BRETHÉREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, RICHTIN, BERGAMASCHI, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, CORBIN, BELLEMAIN, PELLE, RAVETTO, POILE, Mme DALBARD, M. FONTAINE, Mme HONDERLIK, M.M. CHEREAU, JEGO, Mme DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mme FONTENAILLE, M.M. CHIANESE, BOUSSER, MARCOIN, MONCLARD, SOURIT, MUNOZ, TOURNIER, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M. ALLAIN, Mme MANGATAYE, représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Chatenay sur Seine, Coutençon, Egligny, Gravon, Montigny-Lencoup, la Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Saint Ange le Vieil, Villemaréchal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau Fault Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Vaux sur Lunain, Villebéon, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Voulx.

Représentés : M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, M. HOCQUARD représenté par M. PIERRE Claude.

Absents : Mme CARTERON (Balloy), M. BOITEUX (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON (Gravon), Mme VILLIERS, M. GIBERT (Gurcy-le-Châtel), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M. ZENI (Ville Saint Jacques), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M. GIRAULT (Esmans), M. JODAR (Forges), M. LEFIER (la Grande Paroisse), Mme PESALOVO (Laval en Brie), M. BELLINI (Misy sur Yonne), M. MAILIER (Montereau Fault Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), Mme HURTAULT, M. BATTENDIER (Lorrez le Bocage), M. ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M. AOUADHI (Flagy), Mme CHARET (Montmachoux), M.M. SPRIET, BERNIER (Thourry Férottes).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

**DCS2013/24 : Lancement d'une étude pour la mise en place de la tarification incitative –
Demandes de subventions**

Monsieur le Président expose aux membres de l'Assemblée :

La loi Grenelle 1 entrée en vigueur le 3 août 2009 demande aux collectivités locales d' « instituer une tarification incitative obligatoire s'appuyant sur la REOM ou la TEOM avec une part fixe et une part variable.... ». « La REOM et la TEOM devront intégrer, dans un délai de cinq ans, une part variable pouvant prendre en compte le poids, le volume, ou le nombre d'enlèvement des déchets... ».

La mise en place d'une tarification incitative comporte trois objectifs majeurs :

- Responsabiliser et impliquer l'utilisateur afin de modifier les comportements de consommation et de considération du déchet ;
- Améliorer le geste de tri avec diminution des ordures ménagères résiduelles, augmentation des recyclages, développement du compostage individuel ; il faut alors prévoir un déplacement des tonnages vers les collectes sélectives et les déchetteries ;
- Maîtriser les coûts du service.

L'institution de la tarification incitative rentre dans la ligne de conduite de la politique environnementale du SIRMOTOM instaurée depuis ces dernières années.

VU la complexité technique et financière de la problématique, il est proposé de lancer une consultation pour missionner un bureau d'études chargé d'accompagner le SIRMOTOM dans cette étude. (Environ 90 000 €).

Le suivi du projet sera assuré par un groupe de pilotage multi partenarial qui se réunira au fur et à mesure de l'avancement des études.

Le syndicat peut bénéficier de subventions, notamment de la part de l'ADEME et du Conseil Général.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- D'approuver le lancement de la démarche ;
- D'approuver le lancement de l'étude sur la tarification incitative ;
- D'autoriser le Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'ADEME et du Conseil Général ;
- D'autoriser le Monsieur le Président à signer tous les dossiers et à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20130507-DCS2013_24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2013
Publication : 26/04/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Fait et délibéré le 19 avril 2013
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 19 AVRIL 2013

N° DCS2013/25

Nombre de délégués :

- En exercice	80
- Présents	50
- Votants	52
- Représentés	02
- Absents	28

OBJET :

**VENTE TROIS MOULINS HABITAT / SIRMOTOM -
HOTEL DE L'INTERCOMMUNALITE A L'EURO SYMBOLIQUE**

Date de Convocation

08 avril 2013

Date d'Affichage

26 avril 2013

L'an deux mille treize, le dix-neuf avril à dix-sept heures trente, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, ROMEI, FAUCONNET, M.M. BIGOT, CHOMET, Mmes AMIGUES, HECTOR, M. M. SARTORI, D'HAENE, BRETHERAU, CHAUCHAT, LIEBEN, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, RICHETIN, BERGAMASCHI, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, CORBIN, BELLEMAIN, PELLE, RAVETTO, POILE, Mme DALBARD, M. FONTAINE, Mme HONDERLIK, M.M. CHEREAU, JEGO, Mme DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mme FONTENAILLE, M.M. CHIANESE, BOUSSER, MARCOIN, MONCLARD, SOURIT, MUNOZ, TOURNIER, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M. ALLAIN, Mme MANGATAYE, représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Chatenay sur Seine, Coutençon, Egligny, Gravon, Montigny-Lencoup, la Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Saint Ange le Vieil, Villemaréchal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau Fault Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Vaux sur Lunain, Villebéon, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Voulx.

Représentés : M. GERIN James représenté par M. D'HAENE, M. HOCQUARD représenté par M. PIERRE Claude.

Absents : Mme CARTERON (Balloy), M. BOITEUX (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON (Gravon), Mme VILLIERS, M. GIBERT (Gurcy-le-Châtel), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M. ZENI (Ville Saint Jacques), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M. GIRAULT (Esmans), M. JODAR (Forges), M. LEFIER (la Grande Paroisse), Mme PESALOVO (Laval en Brie), M. BELLINI (Misy sur Yonne), M. MAILIER (Montereau Fault Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), Mme HURTAULT, M. BATTENDIER (Lorrez le Bocage), M. ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M. AOUADHI (Flagy), Mme CHARET (Montmachoux), M.M. SPRIET, BERNIER (Thourry Férottes).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

**DCS2013/25 : Vente Trois Moulins Habitat / SIRMOTOM, l'Hôtel de l'Intercommunalité
à l'Euro symbolique**

Monsieur le Président expose aux membres de l'assemblée :

1°) Depuis le 30 avril 1993, le SIRMOTOM est locataire auprès de la société Trois Moulins Habitat d'un immeuble dénommé « Hôtel de l'Intercommunalité », situé 4 rue Edouard Branly – 77130 Montereau-Fault-Yonne.

Depuis la construction du Centre de Valorisation Energétique, situé 22 rue de la Grande Haie - 77130 Montereau-Fault-Yonne, les bureaux du SIRMOTOM ont été transférés dans un bâtiment administratif en mesure d'accueillir le personnel du syndicat.

Le SIRMOTOM a dès lors conclu un contrat de sous-location de l'Hôtel de l'Intercommunalité au profit de la Ville de Montereau.

Le bail relatif à l'Hôtel de l'Intercommunalité arrive à échéance au 30 avril 2013.

Afin d'anticiper cette date, le SIRMOTOM et la société Trois Moulins Habitat se sont rencontrés et se sont accordés sur le principe d'une vente de l'immeuble au profit du SIRMOTOM pour la somme d'un euro symbolique.

2°) Monsieur le Président propose à l'Assemblée, de l'autoriser à acquérir l'Hôtel de l'Intercommunalité pour un euro symbolique auprès de la société Trois Moulins Habitat.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- D'autoriser Monsieur le Président à acquérir l'Hôtel de l'Intercommunalité pour un Euro symbolique auprès de la société Trois Moulins Habitat ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes ou documents pertinents pour la réalisation du projet.

Fait et délibéré le 19 avril 2013
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20130423-DCS2013_25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2013

Publication : 26/04/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 19 AVRIL 2013

N° DCS2013/26

Nombre de délégués :

- En exercice	80
- Présents	50
- Votants	52
- Représentés	02
- Absents	28

OBJET :

**LOCATION DE L'HOTEL DE L'INTERCOMMUNALITE A LA MAIRIE
DE MONTEREAU-FAULT-YONNE**

Date de Convocation

08 avril 2013

Date d'Affichage

26 avril 2013

L'an deux mille treize, le dix-neuf avril à dix-sept heures trente, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, ROMEI, FAUCONNET, M.M. BIGOT, CHOMET, Mmes AMIGUES, HECTOR, M. M. SARTORI, D'HAENE, BRETHEREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, RICHETIN, BERGAMASCHI, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, CORBIN, BELLEMAIN, PELLE, RAVETTO, POILE, Mme DALBARD, M. FONTAINE, Mme HONDERLIK, M.M. CHEREAU, JEGO, Mme DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mme FONTENAILLE, M.M. CHIANESE, BOUSSER, MARCOIN, MONCLARD, SOURIT, MUNOZ, TOURNIER, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M. ALLAIN, Mme MANGATAYE, représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Chatenay sur Seine, Coutençon, Egligny, Gravon, Montigny-Lencoup, la Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Saint Ange le Vieil, Villemaréchal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau Fault Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Vaux sur Lunain, Villebéon, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Voulx.

Représentés : M. GERIN James représenté par M. D'HAENE, M. HOCQUARD représenté par M. PIERRE Claude.

Absents : Mme CARTERON (Balloy), M. BOITEUX (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON (Gravon), Mme VILLIERS, M. GIBERT (Gurcy-le-Châtel), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M. ZENI (Ville Saint Jacques), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M. GIRAULT (Esmans), M. JODAR (Forges), M. LEFIER (la Grande Paroisse), Mme PESALOVO (Laval en Brie), M. BELLINI (Misy sur Yonne), M. MAILIER (Montereau Fault Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), Mme HURTAULT, M. BATTENDIER (Lorrez le Bocage), M. ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M. AOUDADI (Flagy), Mme CHARET (Montmachoux), M.M. SPRIET, BERNIER (Thourry Férottes).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical :

- VU** la délibération n°2011/11 du 7 mars 2011 permettant la sous-location de l'Hôtel de l'Intercommunalité par le SIRMOTOM à la Mairie de Montereau-Fault-Yonne ;
- VU** la délibération DCS2013/25 du 19 avril 2013 concernant la vente TMH/SIRMOTOM de l'Hôtel de l'Intercommunalité à l'euro symbolique ;

Le SIRMOTOM devient propriétaire de l'Hôtel de l'Intercommunalité situé 4 rue Edouard Branly – 77130 Montereau-Fault-Yonne, à compter du 1^{er} mai 2013.

Le contrat de **sous-location** entre le SIRMOTOM et la Mairie de Montereau arrive à échéance le 30 avril 2013.

Il convient d'établir un nouveau contrat qui devient un contrat de location entre le SIRMOTOM, devenu propriétaire de ce bien, et la Mairie de Montereau-Fault-Yonne.

Il est proposé un contrat de location à compter du 1^{er} mai 2013 pour une durée de deux ans.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de location entre le SIRMOTOM et la Mairie de Montereau-Fault-Yonne et tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré le 19 avril 2013,
Pour extrait conforme,
Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20130507-DCS2013_26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2013
Publication : 26/04/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 19 AVRIL 2013

N° DCS2013/28

Nombre de délégués :

- En exercice	80
- Présents	50
- Votants	52
- Représentés	02
- Absents	28

OBJET :

**CONVENTION RELATIVE A L'ÉVÈNEMENT
« LA TOURNÉE DES DEEEGLINGUES » DU 1^{ER} AU 8 JUIN 2013**

Date de Convocation

08 avril 2013

Date d'Affichage

26 avril 2013

L'an deux mille treize, le dix-neuf avril à dix-sept heures trente, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, ROMEI, FAUCONNET, M.M. BIGOT, CHOMET, Mmes AMIGUES, HECTOR, M. M. SARTORI, D'HAENE, BRETHEREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, RICHTIN, BERGAMASCHI, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, CORBIN, BELLEMAIN, PELLE, RAVETTO, POILE, Mme DALBARD, M. FONTAINE, Mme HONDERLIK, M.M. CHEREAU, JEGO, Mme DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mme FONTENAILLE, M.M. CHIANESE, BOUSSER, MARCOIN, MONCLARD, SOURIT, MUNOZ, TOURNIER, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M. ALLAIN, Mme MANGATAYE, représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Chatenay sur Seine, Coutençon, Egligny, Gravon, Montigny-Lencoup, la Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Saint Ange le Vieil, Villemaréchal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau Fault Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Vaux sur Lunain, Villebéon, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Voulx.

Représentés : M. GERIN James représenté par M. D'HAENE, M. HOCQUARD représenté par M. PIERRE Claude.

Absents : Mme CARTERON (Balloy), M. BOITEUX (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON (Gravon), Mme VILLIERS, M. GIBERT (Gurcy-le-Châtel), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M. ZENI (Ville Saint Jacques), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M. GIRAULT (Esmans), M. JODAR (Forges), M. LEFIER (la Grande Paroisse), Mme PESALOVO (Laval en Brie), M. BELLINI (Misy sur Yonne), M. MAILIER (Montereau Fault Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), Mme HURTAULT, M. BATTENDIER (Lorrez le Bocage), M. ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M. AOUADHI (Flagy), Mme CHARET (Montmachoux), M.M. SPRIET, BERNIER (Thourry Férottes).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

**DCS2013/28 : Convention relative à l'évènement « la tournée des DEEEglingués »
Du 1^{er} au 8 juin 2013**

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical :

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la délibération DCS2012/39 du 19 octobre 2012 autorisant la signature de la convention relative à la collecte sélective des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers avec l'éco-organisme OCAD3E.

Le SIRMOTOM a conclu avec OCAD3E une convention relative à la collecte sélective des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers (ci-après DEEE) réglant entre les parties leurs relations techniques et financières dans le cadre du programme de collecte sélective mise en œuvre par la Collectivité Territoriale.

OCAD3E a notamment pour mission de coordonner la participation de ses adhérents aux actions communes d'information et de communication au travers d'un évènement d'ampleur nationale selon une fréquence au moins annuelle. L'ensemble des quatre organismes agréés pour l'enlèvement et le traitement des DEEE, adhérents d'OCAD3E, ont élaboré, sous la coordination d'OCAD3E, un concept d'évènement d'ampleur nationale destiné à la sensibilisation des administrés sur la collecte et le recyclage des DEEE, dénommé la « Tournée des DEEEglingués ».

Cet évènement est appelé à se dérouler, du 1^{er} au 8 juin 2013, avec les Collectivités Territoriales qui le souhaitent. Il consiste en l'organisation, sur le territoire de chaque Collectivité Territoriale participant à l'évènement de la « Tournée des DEEEglingués » :

- Une journée au minimum d'animation et de communication sur un site stratégique à fort trafic et piéton pour diffusion des pass de la Tournée des DEEEglingués ;
- Du 1^{er} au 8 juin 2013, une animation d'une semaine en déchetterie.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à signer une convention avec l'éco-organisme OCAD3E arrêtant les conditions selon lesquelles OCAD3E offre au SIRMOTOM de participer à l'évènement la « Tournée des DEEEglingués ».

Fait et délibéré le 19 avril 2013
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20130507-DCS2013_28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2013
Publication : 26/04/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 19 AVRIL 2013

N° DCS2013/29

Nombre de délégués :

- En exercice	80
- Présents	50
- Votants	52
- Représentés	02
- Absents	28

OBJET :

**REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET
ASSIMILES DU SIRMOTOM**

Date de Convocation

08 avril 2013

Date d’Affichage

26 avril 2013

L’an deux mille treize, le dix-neuf avril à dix-sept heures trente, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, ROMEI, FAUCONNET, M.M. BIGOT, CHOMET, Mmes AMIGUES, HECTOR, M. M. SARTORI, D’HAENE, BRETHEREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, RICHETIN, BERGAMASCHI, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, CORBIN, BELLEMAIN, PELLE, RAVETTO, POILE, Mme DALBARD, M. FONTAINE, Mme HONDERLIK, M.M. CHEREAU, JEGO, Mme DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mme FONTENAILLE, M.M. CHIANESE, BOUSSER, MARCOIN, MONCLARD, SOURIT, MUNOZ, TOURNIER, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M. ALLAIN, Mme MANGATAYE, représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Chatenay sur Seine, Coutençon, Egligny, Gravon, Montigny-Lencoup, la Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Saint Ange le Vieil, Villemaréchal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau Fault Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Vaux sur Lunain, Villebéon, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Voulx.

Représentés : M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, M. HOCQUARD représenté par M. PIERRE Claude.

Absents : Mme CARTERON (Balloy), M. BOITEUX (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON (Gravon), Mme VILLIERS, M. GIBERT (Gurcy-le-Châtel), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M. ZENI (Ville Saint Jacques), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M. GIRAULT (Esmans), M. JODAR (Forges), M. LEFIER (la Grande Paroisse), Mme PESALOVO (Laval en Brie), M. BELLINI (Misy sur Yonne), M. MAILIER (Montereau Fault Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), Mme HURTAULT, M. BATTENDIER (Lorrez le Bocage), M. ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M. AOUADHI (Flagy), Mme CHARET (Montmachoux), M.M. SPRIET, BERNIER (Thourry Férottes).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

DCS2013/29 : Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés du SIRMOTOM

Monsieur le Président propose au Comité Syndical la mise en œuvre et l'application d'un règlement de collecte à l'échelle du SIRMOTOM.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts du SIRMOTOM.

Le Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères (SIRMOTOM) est compétent en matière de collecte des déchets ménagers.

Depuis le 1^{er} décembre 2011, l'exercice du pouvoir de police pour toutes les questions liées à la collecte et au traitement des déchets, s'ajoute à cette compétence, en substitution des maires.

La mise en application de ce pouvoir de police spéciale est définie dans le règlement, qui précise le cadre d'application du service, ainsi que les amendes en cas de comportements ayant un impact négatif pour l'environnement, la santé et la sécurité des personnes, portant préjudice au recyclage et à la valorisation des déchets et qui entraîne un surcoût pour la collectivité.

En contrepartie, la collectivité s'engage à mettre à disposition les moyens nécessaires à ses administrés pour effectuer la collecte et le tri des déchets ménagers dans les conditions préconisées par la loi et par les moyens techniques du moment.

Le règlement de collecte sera amené à évoluer en fonction des équipements, des services annexes mis en place et de la réglementation en vigueur. Il détient une portée réglementaire à l'autorité compétente d'exercer son pouvoir de police en cas de non-respect de ce règlement.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- D'approuver le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés ci-joint ;
- De soumettre le présent règlement de collecte pour approbation aux 40 communes individuellement et aux 5 communautés de communes.

Fait et délibéré le 19 avril 2013
Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20130507-DCS2013_29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2013
Publication : 26/04/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Le Président
Yves JEGO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 28 JUIN 2013

N° DCS2013/30

Nombre de délégués :

- En exercice	80
- Présents	43
- Votants	50
- Représentés	07
- Absents	30

OBJET :
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013

Date de Convocation
19 juin 2013

Date d’Affichage
05 juillet 2013

L’an deux mille treize, le vingt-huit juin à dix-huit heures, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes FAUCONNET, HECTOR, VILLIERS, M.M. GIBERT, D’HAENE, BRETHEREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, YWANNE, RODRIGUEZ, PIERRE Claude, DEMELUN, BLISSON, CORBIN, BELLEMAIN, PELLE, GIRAULT, RAVETTO, LEFIER, POILE, FONTAINE, LECHNER, CHEREAU, JEGO, Mme DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mmes FONTENAILLE, HURTAULT, M.M. BATTENDIER, CHIANESE, MARCOIN, MONCLARD, SOURIT, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, Mme CHARET, M.M. PIERRE Alain, SPRIET, TOULGOAT, ALLAIN, représentant les communes de Bazoches les Bray, Egligny, Gurcy le Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Saint Ange le Vieil, Villemaréchal, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées les communes de La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau Fault Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain, Villebéon, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Blennes, Diant, Flagy, Montmachoux, Thoury Ferottes, Voulx.

Représentés : Mme ROMEI représentée par Mme FAUCONNET, M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, Mme ANGELIER représentée par M. RODRIGUEZ, M. HOCQUARD représenté par M. PIERRE Claude, M. PENOT représenté par M. BLISSON, M. BOUSSER représenté par M. CHIANESE, M. AOUADHI représenté par M. COURTOIS.

Absents : Mmes CARTERON, ROBBE (Balloy), M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay sur Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON, M. SARTORI (Gravon), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M.M. ZENI, RICHTIN (Ville Saint Jacques), M.M. BERGAMASCHI, GERIN Gérard (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. JODAR (Forges), Mme PESALOVO, M. LABADILLE (Laval en Brie), M. BELLINI (Misy sur Yonne), M. MAILIER (Montereau Fault Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), M. ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M.M. MUNOZ, TOURNIER (Chevry en Sereine), Mmes PRAT, SAGOT (Noisy Rudignon), Mme MANGATAYE (Voulx).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Vice-président expose aux membres du Comité Syndical :

- 1°) Qu'un exemplaire du projet de Budget Supplémentaire 2013 a été remis à chaque membre du Comité,
- 2°) Que celui-ci vient d'être examiné en détail et que toutes les précisions ont été données en ce domaine afin que le Comité puisse prendre position en tout état de cause,
- 3°) Que le Comité est, par conséquent, appelé à en délibérer,
- 4°) Qu'il appartient ensuite au Comité Syndical de se prononcer définitivement sur ce Budget Supplémentaire 2013 et de le soumettre au vote.

VU le projet de Budget Supplémentaire proposé pour 2013,

Considérant que celui-ci a été établi par le Président du Syndicat et son Bureau, dans l'optique des études et travaux à réaliser au cours de l'exercice considéré,

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- I - De voter le Budget par nature,
- II - D'approuver le "BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2013" du Syndicat de la Région de Montereau pour le Traitement des Ordures Ménagères (S.I.R.M.O.T.O.M.), tel qu'il a été présenté par son Président et arrêté en recettes et en dépenses à la somme de : **9.283.013,93 €** (neuf millions deux cent quatre-vingt-trois mille treize euros et quatre-vingt-treize centimes).

- SECTION DE FONCTIONNEMENT 3.280.663,23 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT 6.002.350,70 €

Fait et délibéré le 28 juin 2013,
Pour extrait conforme

Le Président
Yves JEGO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 28 JUIN 2013

N° DCS2013/31

Nombre de délégués :

- En exercice	80
- Présents	43
- Votants	50
- Représentés	07
- Absents	30

OBJET :
BILAN D'ACTIVITÉS 2012

Date de Convocation
19 juin 2013

Date d'Affichage
05 juillet 2013

L'an deux mille treize, le vingt-huit juin à dix-huit heures, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes FAUCONNET, HECTOR, VILLIERS, M.M. GIBERT, D'HAENE, BRETHÉREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, YWANNE, RODRIGUEZ, PIERRE Claude, DEMELUN, BLISSON, CORBIN, BELLEMAIN, PELLE, GIRALT, RAVETTO, LEFIER, POILE, FONTAINE, LECHNER, CHEREAU, JEGO, Mme DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mmes FONTENAILLE, HURTAULT, M.M. BATTENDIER, CHIANESE, MARCOIN, MONCLARD, SOURIT, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, Mme CHARET, M.M. PIERRE Alain, SPIRET, TOULGOAT, ALLAIN, représentant les communes de Bazoches les Bray, Egligny, Gurcy le Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Saint Ange le Vieil, Villemaréchal, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées les communes de La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau Fault Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain, Villebéon, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Blennes, Diant, Flagy, Montmachoux, Thoury Ferottes, Voulx.

Représentés : Mme ROMEL représentée par Mme FAUCONNET, M. GERIN James représenté par M. D'HAENE, Mme ANGELIER représentée par M. RODRIGUEZ, M. HOCQUARD représenté par M. PIERRE Claude, M. PENOT représenté par M. BLISSON, M. BOUSSER représenté par M. CHIANESE, M. AOUADHI représenté par M. COURTOIS.

Absents : Mmes CARTERON, ROBBE (Balloy), M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay sur Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON, M. SARTORI (Gravon), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M.M. ZENI, RICHTIN (Ville Saint Jacques), M.M. BERGAMASCHI, GERIN Gérard (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. JODAR (Forges), Mme PESALOVO, M. LABADILLE (Laval en Brie), M. BELLINI (Misy sur Yonne), M. MAILIER (Montereau Fault Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), M. ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M.M. MUNOZ, TOURNIER (Chevry en Sereine), Mmes PRAT, SAGOT (Noisy Rudignon), Mme MANGATAYE (Voulx).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical :

- 1) Que le Bilan d'Activités du Syndicat au titre de l'année 2012 a été envoyé à chaque Délégué des communes adhérentes au SIRMOTOM ;
- 2) Que les membres de l'Assemblée sont appelés à se prononcer sur ce document ;
- 3) Que dès son approbation, le Bilan d'Activités sera adressé à chaque Maire des communes adhérentes au SIRMOTOM.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- I. De prendre acte du Bilan d'Activités du Syndicat pour l'Exercice 2012.

Fait et délibéré le 28 juin 2013,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20130702-DCS2013_31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2013

Publication : 05/07/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 28 JUN 2013

N° DCS2013/32

Nombre de délégués :

- En exercice	80
- Présents	43
- Votants	50
- Représentés	07
- Absents	30

OBJET :

**EXPERIMENTATION « DEUX POULES ET UN POULAILLER
POUR RÉDUIRE NOS DÉCHETS »**

Date de Convocation

19 juin 2013

Date d’Affichage

05 juillet 2013

L’an deux mille treize, le vingt-huit juin à dix-huit heures, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes FAUCONNET, HECTOR, VILLIERS, M.M. GIBERT, D’HAENE, BRETHERAU, CHAUCHAT, LIEBEN, YWANNE, RODRIGUEZ, PIERRE Claude, DEMELUN, BLISSON, CORBIN, BELLEMAIN, PELLE, GIRAULT, RAVETTO, LEFIER, POILE, FONTAINE, LECHNER, CHEREAU, JEGO, Mme DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mmes FONTENAILLE, HURTAULT, M.M. BATTENDIER, CHIANESE, MARCOIN, MONCLARD, SOURIT, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, Mme CHARET, M.M. PIERRE Alain, SPRIET, TOULGOAT, ALLAIN, représentant les communes de Bazoches les Bray, Egligny, Gurcy le Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Saint Ange le Vieil, Villemaréchal, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées les communes de La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau Fault Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain, Villebéon, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Blennes, Diant, Flagy, Montmachoux, Thoury Ferottes, Voulx.

Représentés : Mme ROMEI représentée par Mme FAUCONNET, M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, Mme ANGELIER représentée par M. RODRIGUEZ, M. HOCQUARD représenté par M. PIERRE Claude, M. PENOT représenté par M. BLISSON, M. BOUSSER représenté par M. CHIANESE, M. AOUADHI représenté par M. COURTOIS.

Absents : Mmes CARTERON, ROBBE (Balloy), M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay sur Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON, M. SARTORI (Gravon), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M.M. ZENI, RICHTIN (Ville Saint Jacques), M.M. BERGAMASCHI, GERIN Gérard (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. JODAR (Forges), Mme PESALOVO, M. LABADILLE (Laval en Brie), M. BELLINI (Misy sur Yonne), M. MAILIER (Montereau Fault Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), M. ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M.M. MUNOZ, TOURNIER (Chevry en Sereine), Mmes PRAT, SAGOT (Noisy Rudignon), Mme MANGATAYE (Voulx).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical,

Dans la continuité du programme local de prévention des déchets, le SIRMOTOM réfléchit actuellement sur la mise en place d'une expérimentation visant à mettre à la disposition de foyers témoins deux poules et un poulailler. L'objectif serait d'en mesurer l'impact sur la production des déchets du foyer.

Cette opération aurait les avantages suivants :

- L'élevage de poules est cohérent avec notre territoire semi-rural (contexte favorable) ;
- Chaque poule peut consommer 150 kg de bio déchets chaque année ;
- Son alimentation ne se limite pas aux déchets verts : elle mange aussi de la viande, du poisson... qui ne sont pas compostables ;
- Une poule pondeuse peut produire jusqu'à 200 œufs par an ;
- Cette opération pourrait permettre de redynamiser l'opération composteurs, et de faire découvrir la thématique de la prévention.

Le coût total de l'opération s'élève à 15 000 € (fourniture des poulaillers, des poules, la livraison et les frais correspondants au cabinet en charge du suivi pour une durée de 6 mois).

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'assemblée, de lancer l'expérimentation « 2 poules et 1 poulailler pour réduire nos déchets », pour déterminer son efficacité à réduire le gisement des bio déchets présents dans les ordures ménagères résiduelles.

LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :
49 (QUARANTE-NEUF) VOIX « POUR »
1 (UNE) VOIX « CONTRE » M. RAVETTO (FORGES)

D'autoriser Monsieur le Président à lancer l'expérimentation « 2 poules et 1 poulailler pour réduire nos déchets », pour déterminer son efficacité à réduire le gisement des bio déchets présents dans les ordures ménagères résiduelles.

Fait et délibéré le 28 juin 2013,
Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20130702-DCS2013_32-DE

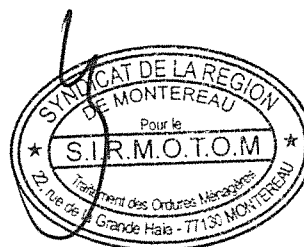
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2013
Publication : 05/07/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Le Président
Yves JEGO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 28 JUIN 2013

N° DCS2013/33

Nombre de délégués :

- En exercice	80
- Présents	43
- Votants	50
- Représentés	07
- Absents	30

OBJET :

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE L'EXTENSION
DU HALL DE DÉCHARGEMENT**

Date de Convocation

19 juin 2013

Date d'Affichage

05 juillet 2013

L'an deux mille treize, le vingt-huit juin à dix-huit heures, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes FAUCONNET, HECTOR, VILLIERS, M.M. GIBERT, D'HAENE, BRETHEREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, YWANNE, RODRIGUEZ, PIERRE Claude, DEMELUN, BLISSON, CORBIN, BELLEMAIN, PELLE, GIRAULT, RAVETTO, LEFIER, POILE, FONTAINE, LECHNER, CHEREAU, JEGO, Mme DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mmes FONTENAILLE, HURTAULT, M.M. BATTENDIER, CHIANESE, MARCOIN, MONCLARD, SOURIT, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, Mme CHARET, M.M. PIERRE Alain, SPIRIET, TOULGOAT, ALLAIN, représentant les communes de Bazoches les Bray, Egligny, Gurcy le Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Saint Ange le Vieil, Villemaréchal, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées les communes de La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau Fault Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain, Villebéon, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Blennes, Diant, Flagy, Montmachoux, Thoury Ferottes, Voulx.

Représentés : Mme ROMEL représentée par Mme FAUCONNET, M. GERIN James représenté par M. D'HAENE, Mme ANGELIER représentée par M. RODRIGUEZ, M. HOCQUARD représenté par M. PIERRE Claude, M. PENOT représenté par M. BLISSON, M. BOUSSER représenté par M. CHIANESE, M. AOUADHI représenté par M. COURTOIS.

Absents : Mmes CARTERON, ROBBE (Balloy), M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay sur Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON, M. SARTORI (Gravon), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M.M. ZENI, RICHTIN (Ville Saint Jacques), M.M. BERGAMASCHI, GERIN Gérard (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. JODAR (Forges), Mme PESALOVO, M. LABADILLE (Laval en Brie), M. BELLINI (Misy sur Yonne), M. MAILIER (Montereau Fault Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), M. ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M.M. MUNOZ, TOURNIER (Chevry en Sereine), Mmes PRAT, SAGOT (Noisy Rudignon), Mme MANGATAYE (Voulx).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical :

VU la délibération n° DCS2012/36 du 19 octobre 2012 permettant au Président de lancer une consultation pour la réalisation des travaux de fermeture et de couverture de l'aire de rechargement des camions de transfert (extension du hall de déchargement) ;

VU la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 2 avril 2013 ;

VU la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 3 juin 2013.

Une procédure d'appel d'offres a été lancée le 19 février 2013 pour la construction de l'extension du hall de déchargement en continuité du quai de transfert existant.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie à deux reprises le 2 avril 2013 pour l'ouverture des offres et le 3 juin 2013 pour l'attribution, a analysé l'ensemble des dossiers et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 25 % pour la méthodologie d'exécution des travaux, 25 % pour la qualité des matériaux prévus, 25 % pour le prix et 25 % pour le délai d'exécution) l'entreprise suivante :

GAGNERAUD Constructions - Rue du Saut du Lièvre - 77876 MONTEREAU-FAULT-YONNE Cedex – pour un montant de 297 701.64 € H.T.

Monsieur le Président propose aux membres de l'assemblée de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et d'attribuer le marché d'extension du hall de déchargement à la société Gagneraud pour un montant de 297 701.64 € H.T.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

1. D'attribuer le marché d'extension du hall de déchargement à la société **GAGNERAUD Constructions** - Rue du Saut du Lièvre - 77876 MONTEREAU-FAULT-YONNE Cedex – pour un montant de 297 701.64 € H.T ;
2. D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché et tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré le 28 juin 2013,
Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20130702-DCS2013_33-DE

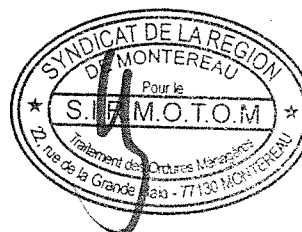
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2013
Publication : 05/07/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Le Président
Yves JEGO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 28 JUIN 2013

N° DCS2013/34

Nombre de délégués :

- En exercice	80
- Présents	43
- Votants	50
- Représentés	07
- Absents	30

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE

- CREATION D'UNE RESSOURCERIE RECYCLERIE A MONTEREAU-FAULT-YONNE
- AGRANDISSEMENT DE LA DECHETTERIE DE VOULX
- MISE EN CONFORMITE REGLEMENTAIRE DES DECHETTERIES EXISTANTES DE MONTEREAU-FAULT-YONNE ET DE VOULX

Date de Convocation

19 juin 2013

Date d'Affichage

05 juillet 2013

L'an deux mille treize, le vingt-huit juin à dix-huit heures, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes FAUCONNET, HECTOR, VILLIERS, M.M. GIBERT, D'HAENE, BRETHEREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, YWANNE, RODRIGUEZ, PIERRE Claude, DEMELUN, BLISSON, CORBIN, BELLEMAIN, PELLE, GIRAULT, RAVETTO, LEFIER, POILE, FONTAINE, LECHNER, CHEREAU, JEGO, Mme DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mmes FONTENAILLE, HURTAULT, M.M. BATTENDIER, CHIANESE, MARCOIN, MONCLARD, SOURIT, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, Mme CHARET, M.M. PIERRE Alain, SPIRIET, TOULGOAT, ALLAIN, représentant les communes de Bazoches les Bray, Egligny, Gurcy le Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Saint Ange le Vieil, Villemaréchal, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées les communes de La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau Fault Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain, Villebéon, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Blennes, Diant, Flagy, Montmachoux, Thoury Ferottes, Voulx.

Représentés : Mme ROMEL représentée par Mme FAUCONNET, M. GERIN James représenté par M. D'HAENE, Mme ANGELIER représentée par M. RODRIGUEZ, M. HOCQUARD représenté par M. PIERRE Claude, M. PENOT représenté par M. BLISSON, M. BOUSSER représenté par M. CHIANESE, M. AOUADHI représenté par M. COURTOIS.

Absents : Mmes CARTERON, ROBBE (Balloy), M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay sur Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON, M. SARTORI (Gravon), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M.M. ZENI, RICHTIN (Ville Saint Jacques), M.M. BERGAMASCHI, GERIN Gérard (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. JODAR (Forges), Mme PESALOVO, M. LABADILLE (Laval en Brie), M. BELLINI (Misy sur Yonne), M. MAILIER (Montereau Fault Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), M. ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M.M. MUNOZ, TOURNIER (Chevry en Sereine), Mmes PRAT, SAGOT (Noisy Rudignon), Mme MANGATAYE (Voulx).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

N° DCS2013/34 : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

- Création d'une ressourcerie recyclerie à Montereau-Fault-Yonne

- Agrandissement de la déchetterie de Voulx

- Mise en conformité réglementaire des déchetteries existantes de Montereau-Fault-Yonne et de Voulx

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical,

VU la délibération n° 2011_06 du 14 février 2011 autorisant le Président à construire une déchetterie industrielle et une ressourcerie- recyclerie ;

VU la délibération n° DCS2012/41a du 19 octobre 2012 permettant au Président de lancer une consultation pour recruter un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage chargé de l'extension de la déchetterie de Voulx, de la mise aux normes des déchetteries existantes et de la construction possible d'une troisième déchetterie ;

VU la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 2 avril 2013 ;

VU la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 3 juin 2013.

Une procédure d'appel d'offres a été lancée le 28 février 2013, pour recruter une mission de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation d'une ressourcerie-recyclerie à Montereau, des travaux d'agrandissement de la déchetterie de Voulx et des travaux de mise en conformité réglementaire des déchetteries existantes de Montereau et de Voulx.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie à deux reprises le 2 avril 2013 pour l'ouverture des offres et le 3 juin 2013 pour l'attribution, a analysé l'ensemble des dossiers et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 35 % pour la qualité du mémoire technique, 35 % pour le prix global des prestations, 20 % pour la composition de l'équipe de maîtrise d'œuvre proposée pour la mission et 10 % pour le calendrier de réalisation) l'entreprise suivante :

CABINET D'ETUDES MARC MERLIN – 6, rue Grolée – 69289 LYON Cedex 02, pour un montant de 166 835.00 € H.T.

Monsieur le Président propose aux membres de l'assemblée de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation d'une ressourcerie-recyclerie à Montereau, des travaux d'agrandissement de la déchetterie de Voulx et des travaux de mise en conformité règlementaire des déchetteries existantes de Montereau et de Voulx au Cabinet d'Etudes Marc Merlin pour un montant de 166 835.00 € H.T.

N° DCS2013/34 : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

- Création d'une ressourcerie recyclerie à Montereau-Fault-Yonne

- Agrandissement de la déchetterie de Voulx

- Mise en conformité réglementaire des déchetteries existantes de Montereau-Fault-Yonne et de Voulx

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

1. D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation d'une ressourcerie-recyclerie à Montereau, des travaux d'agrandissement de la déchetterie de Voulx et des travaux de mise en conformité réglementaire des déchetteries existantes de Montereau et de Voulx au Cabinet d'Etudes Marc Merlin pour un montant de 166 835.00 € H.T ;
2. D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché et tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré le 28 juin 2013,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20130702-DCS2013_34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2013
Publication : 05/07/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 28 JUIN 2013

N° DCS2013/35

Nombre de délégués :

- En exercice	80
- Présents	43
- Votants	50
- Représentés	07
- Absents	30

Date de Convocation

19 juin 2013

Date d’Affichage

05 juillet 2013

OBJET :

**AVENANT N°3 AU MARCHÉ D’EXPLOITATION DES
DÉCHETTERIES DE MONTEREAU-FAULT-YONNE ET DE VOULX**

L’an deux mille treize, le vingt-huit juin à dix-huit heures, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes FAUCONNET, HECTOR, VILLIERS, M.M. GIBERT, D’HAENE, BRETHEREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, YWANNE, RODRIGUEZ, PIERRE Claude, DEMELUN, BLISSON, CORBIN, BELLEMAIN, PELLE, GIRAULT, RAVETTO, LEFIER, POILE, FONTAINE, LECHNER, CHEREAU, JEGO, Mme DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mmes FONTENAILLE, HURTAULT, M.M. BATTENDIER, CHIANESE, MARCOIN, MONCLARD, SOURIT, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, Mme CHARET, M.M. PIERRE Alain, SPIRIET, TOULGOAT, ALLAIN, représentant les communes de Bazoches les Bray, Egligny, Gurcy le Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Saint Ange le Vieil, Villemaréchal, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées les communes de La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau Fault Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain, Villebéon, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Blennes, Diant, Flagy, Montmachoux, Thoury Ferottes, Voulx.

Représentés : Mme ROMEL représentée par Mme FAUCONNET, M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, Mme ANGELIER représentée par M. RODRIGUEZ, M. HOCQUARD représenté par M. PIERRE Claude, M. PENOT représenté par M. BLISSON, M. BOUSSER représenté par M. CHIANESE, M. AOUADHI représenté par M. COURTOIS.

Absents : Mmes CARTERON, ROBBE (Balloy), M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay sur Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON, M. SARTORI (Gravon), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M.M. ZENI, RICHTIN (Ville Saint Jacques), M.M. BERGAMASCHI, GERIN Gérard (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. JODAR (Forges), Mme PESALOVO, M. LABADILLE (Laval en Brie), M. BELLINI (Misy sur Yonne), M. MAILIER (Montereau Fault Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), M. ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M.M. MUNOZ, TOURNIER (Chevry en Sereine), Mmes PRAT, SAGOT (Noisy Rudignon), Mme MANGATAYE (Voulx).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

**N° DCS2013/35 : Avenant n°3 au marché d'exploitation des déchetteries
de Montereau-Fault-Yonne et de Voulx**

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical :

La société COVED assure l'exploitation des déchetteries de Montereau et de Voulx depuis le 1^{er} juin 2009 dans le cadre du marché qui lui a été confié en date du 25 mai 2009 et ses avenants n°1 du 23 novembre 2010 et n°2 du 22 février 2012.

Ce marché et ses avenants n°1 et n°2 comprennent les prestations de :

- Gardiennage,
- Transport,
- Traitement des produits issus des déchetteries,
- L'optimisation de la gestion des accès des déchetteries au moyen d'un dispositif informatisé,
- La mise en place sur les deux déchetteries de bennes supplémentaires pour le bois, le plâtre valorisable, l'amiante liée, les inertes valorisables et les pneus,
- La mise en place sur la déchetterie de Montereau d'une benne supplémentaire pour les inertes non valorisables.

Suite à une demande de la population, le SIRMOTOM souhaite que la société COVED intègre au marché l'acceptation de différentes catégories de pneus, hors convention signée avec ALIAPUR.

Par ailleurs, le bois de classe A collecté sur les 2 déchetteries du SIRMOTOM possède un fort PCI intéressant pour le CVE du SYTRADEM. La collecte séparée du bois est supprimée et ce dernier sera dorénavant réceptionné dans les bennes de déchets incinérables.

Article 1 – NOUVELLES CATEGORIES DE PNEUS ACCEPTES SUR CHAQUE DECHETTERIE

Seront acceptés sur les déchetteries de Montereau et de Voulx, les types de pneus suivants (hors convention signée entre l'éco-organisme ALIAPUR et le SIRMOTOM) :

- Les pneus des véhicules légers, motos, quads, scooters, cross, enduros (avec ou sans jantes),
- Les chambres à air, les pneus des véhicules légers, sales, déchiquetés (avec ou sans jantes),
- Les pneus des poids lourds (avec ou sans jantes),
- Les pneus pleins type chariot élévateur.

Sont exclus de la prestation les pneus agraires.

Nouveaux bordereaux des prix relatifs aux nouveaux types de pneus acceptés hors ALIAPUR :

- Le prix pour l'enlèvement, le recyclage, la valorisation ou le traitement des pneus véhicules légers, motos, quads, scooters, cross, enduros est fixé à :
 - **389,81 € HT par tonne** pour les déchetteries de Montereau et de Voulx,
 - **+13,44 € HT l'unité s'il est janté.**

*N° DCS2013/35 : Avenant n°3 au marché d'exploitation des déchetteries
de Montereau-Fault-Yonne et de Voulx*

- Le prix pour l'enlèvement, le recyclage, la valorisation ou le traitement des chambres à air, pneus de véhicules légers, sales, déchetés est fixé à :
 - 515,27 € HT par tonne pour les déchetteries de Montereau et de Voulx,
 - +13,44 € HT l'unité s'il est janté.

- Le prix pour l'enlèvement, le recyclage, la valorisation ou le traitement des pneus de poids lourds est fixé à :
 - 425,66 € HT par tonne pour les déchetteries de Montereau et de Voulx,
 - + 40,33 € HT l'unité s'il est janté.

- Le prix pour l'enlèvement, le recyclage, la valorisation ou le traitement des pneus pleins, type chariot élévateur est fixé à :
 - 44,81 € HT l'unité pour les déchetteries de Montereau et de Voulx.

Ces prix, valeur « Mois zéro » Avril 2009, seront applicables et révisés suivant les conditions prévues au marché.

Ils seront facturés mensuellement en fonction du tonnage et des unités effectivement enlevés.

En cas d'apport d'un volume de pneus incompatible avec l'état des bennes, l'exploitant aura la faculté d'en différer le déchargement tout en indiquant à l'usager la date à laquelle il sera en mesure de les accepter.

SUPPRESSION DE LA COLLECTE SPECIFIQUE DU BOIS

La benne spécifique accueillant le bois sur la déchetterie de Montereau est supprimée. Le bois sera réceptionné dans la benne incinérable.

La benne spécifique, accueillant le bois sur la déchetterie de Voulx, est supprimée et remplacée par une benne qui accueillera le tout-venant incinérable. Le bois sera réceptionné dans cette nouvelle benne qui sera évacuée et transportée sur le CVE de Montereau.

Nouveaux bordereaux des prix :

- Le prix pour l'enlèvement, le recyclage, la valorisation ou le traitement du bois de classe A est fixé à :
 - 80,07 € HT par tonne pour la déchetterie de Montereau est supprimé,
 - 68,47 € HT par tonne pour la déchetterie de Voulx est supprimé.

- Le prix pour l'enlèvement et le transport du tout-venant incinérable de Voulx est fixé à :
 - 43,91 € HT par tonne pour la déchetterie de Voulx.

*N° DCS2013/35 : Avenant n°3 au marché d'exploitation des déchetteries
de Montereau-Fault-Yonne et de Voulx*

Ce prix, valeur « Mois zéro » Avril 2009, sera applicable et révisé suivant les conditions prévues au marché.

Il sera facturé mensuellement en fonction du tonnage et des unités effectivement enlevés.

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 28 juin 2013 ;

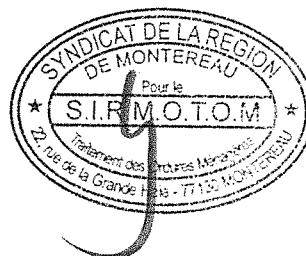
VU l'avis favorable du « BUREAU » qui s'est réuni le 28 juin 2013 ;

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

1. De passer un avenant n° 3 avec la société COVED – 3 rue des Près de Lyon – BP 4 – La Chapelle Saint Luc (10601), permettant d'intégrer au marché les modifications détaillées ci-dessus et les nouvelles ;
2. D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant, ainsi que tous les actes et documents aux effets ci-dessus.

Fait et délibéré le 28 juin 2013,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20130731-DCS2013_35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2013

Publication : 05/07/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 28 JUIN 2013

N° DCS2013/36

Nombre de délégués :

- En exercice	80
- Présents	43
- Votants	50
- Représentés	07
- Absents	30

OBJET :
CONVENTION ECODDS

Date de Convocation
19 juin 2013

Date d'Affichage
05 juillet 2013

L'an deux mille treize, le vingt-huit juin à dix-huit heures, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes FAUCONNET, HECTOR, VILLIERS, M.M. GIBERT, D'HAENE, BRETHEREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, YWANNE, RODRIGUEZ, PIERRE Claude, DEMELUN, BLISSON, CORBIN, BELLEMAIN, PELLE, GIRAULT, RAVETTO, LEFIER, POILE, FONTAINE, LECHNER, CHEREAU, JEGO, Mme DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mmes FONTENAILLE, HURTAULT, M.M. BATTENDIER, CHIANESE, MARCOIN, MONCLARD, SOURIT, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, Mme CHARET, M.M. PIERRE Alain, SPRIET, TOULGOAT, ALLAIN, représentant les communes de Bazoches les Bray, Egligny, Gurcy le Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Saint Ange le Vieil, Villemaréchal, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées les communes de La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau Fault Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain, Villebéon, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Blennes, Diant, Flagy, Montmachoux, Thoury Ferottes, Voulx.

Représentés : Mme ROMEL représentée par Mme FAUCONNET, M. GERIN James représenté par M. D'HAENE, Mme ANGELIER représentée par M. RODRIGUEZ, M. HOCQUARD représenté par M. PIERRE Claude, M. PENOT représenté par M. BLISSON, M. BOUSSER représenté par M. CHIANESE, M. AOUADHI représenté par M. COURTOIS.

Absents : Mmes CARTERON, ROBBE (Balloy), M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay sur Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON, M. SARTORI (Gravon), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M.M. ZENI, RICHTIN (Ville Saint Jacques), M.M. BERGAMASCHI, GERIN Gérard (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. JODAR (Forges), Mme PESALOVO, M. LABADILLE (Laval en Brie), M. BELLINI (Misy sur Yonne), M. MAILIER (Montereau Fault Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), M. ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M.M. MUNOZ, TOURNIER (Chevry en Sereine), Mmes PRAT, SAGOT (Noisy Rudignon), Mme MANGATAYE (Voulx).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22, L 2122-23, L 5211-10 du CGCT,

VU la création de l'éco organisme EcoDDS (Déchets Diffus Spécifiques des ménages), depuis le 20 avril 2013, dont la mission est d'organiser la collecte sélective des DDS ménagers et leur traitement à l'échelle nationale.

Eco-DDS est un éco-organisme opérationnel dédié aux Déchets Diffus Spécifiques des ménages agréé par les pouvoirs publics en date du 20 avril 2013. Nouvelle filière issue de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP), il sera chargé à terme de la collecte et du traitement des DDS ménagers à l'échelle nationale.

La signature de cette convention avec l'éco-organisme EcoDDS se fera aux conditions principales suivantes :

- Durée : 1^{er} jour du mois calendaire suivant la contre signature par EcoDDS de la convention et pour une durée indéterminée tant qu'EcoDDS est titulaire de manière continue d'un agrément.
- Engagement du SIRMOTOM : collecter séparément et remettre à EcoDDS (ou tout tiers diligenté par ce dernier), les DDS apportés selon les règles fixées par l'éco-organisme. Le SIRMOTOM ne collectera pour le compte d'EcoDDS que les apports ménagers, et si elle accepte les déchets des professionnels, les seuils de l'arrêté produits pour les catégories 3, 6, 8, 9 et 10 feront foi. Pour les catégories 4 et 5 (produits d'adhésions, d'étanchéité, de réparation, produits de traitement, de revêtements des matériaux et produits de préparation de surface), le SIRMOTOM ne devra prendre que les apports concernant les ménages.
- Engagements de l'éco organisme:
 - Mise à disposition dès 2014, des contenants gratuitement pour la collecte séparée des déchets,
 - Mise à disposition d'un kit de communication,
 - Prise en charge en nature de la formation des agents de déchetterie dès 2014,
 - Engagement à procéder à l'enlèvement des contenants,
 - Soutiens financiers :
 - Phase transitoire 2013, au prorata de la date d'adhésion :
 - Fixe par déchetterie : 812 euros
 - Communication locale : 0,03 euros/habitant*
 - Forfait de compensation des coûts opérateurs pour les DDS ménagers : 20 €/habitant*

* Indicateur : population municipale légale INSEE pour l'année de référence

- Phase opérationnelle dès le 1^{er} janvier 2014 :
 - Fixe par déchetterie : 812 euros
 - Communication locale : 0,03 euros/habitant*
 - Prise directe des contrats opérateurs
 - Formation des agents de déchetterie.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à passer une convention avec EcoDDS, et à signer tous les documents qui y sont liés.

Fait et délibéré le 28 juin 2013,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20130702-DCS2013_36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2013
Publication : 05/07/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 28 JUIN 2013

N° DCS2013/37

Nombre de délégués :

- En exercice	80
- Présents	43
- Votants	50
- Représentés	07
- Absents	30

OBJET :

DÉCLASSEMENT DU MATÉRIEL INFORMATIQUE

Date de Convocation

19 juin 2013

Date d'Affichage

05 juillet 2013

L'an deux mille treize, le vingt-huit juin à dix-huit heures, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes FAUCONNET, HECTOR, VILLIERS, M.M. GIBERT, D'HAENE, BRETHEREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, YWANNE, RODRIGUEZ, PIERRE Claude, DEMELUN, BLISSON, CORBIN, BELLEMAIN, PELLE, GIRAULT, RAVETTO, LEFIER, POILE, FONTAINE, LECHNER, CHEREAU, JEGO, Mme DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mmes FONTENAILLE, HURTAULT, M.M. BATTENDIER, CHIANESE, MARCOIN, MONCLARD, SOURIT, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, Mme CHARET, M.M. PIERRE Alain, SPIRIET, TOULGOAT, ALLAIN, représentant les communes de Bazoches les Bray, Egligny, Gurcy le Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Saint Ange le Vieil, Villemaréchal, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées les communes de La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau Fault Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain, Villebéon, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Blennes, Diant, Flagy, Montmachoux, Thoury Ferottes, Voulx.

Représentés : Mme ROMEI représentée par Mme FAUCONNET, M. GERIN James représenté par M. D'HAENE, Mme ANGELIER représentée par M. RODRIGUEZ, M. HOCQUARD représenté par M. PIERRE Claude, M. PENOT représenté par M. BLISSON, M. BOUSSER représenté par M. CHIANESE, M. AOUADHI représenté par M. COURTOIS.

Absents : Mmes CARTERON, ROBBE (Balloy), M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay sur Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON, M. SARTORI (Gravon), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M.M. ZENI, RICHTIN (Ville Saint Jacques), M.M. BERGAMASCHI, GERIN Gérard (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. JODAR (Forges), Mme PESALOVO, M. LABADILLE (Laval en Brie), M. BELLINI (Misy sur Yonne), M. MAILIER (Montereau Fault Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), M. ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M.M. MUNOZ, TOURNIER (Chevry en Sereine), Mmes PRAT, SAGOT (Noisy Rudignon), Mme MANGATAYE (Voulx).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

N° DCS2013/37 : Déclassement du matériel informatique

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical :

VU l'article L 3211-1 et L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Dans le cadre du remplacement du matériel informatique dans les services du SIRMOTOM, il convient de déclasser le matériel usagé et obsolète.

Vous trouverez ci-après le détail du matériel à déclasser :

- 6 écrans plats
- 7 unités centrales
- 7 claviers
- 7 souris
- 1 serveur + 1 écran + 1 unité centrale
- 1 imprimante HP Laser Jet P2015dn
- 1 onduleur
- 3 imprimantes HP Laser jet P1005
- 1 imprimante HP Laser jet P1022

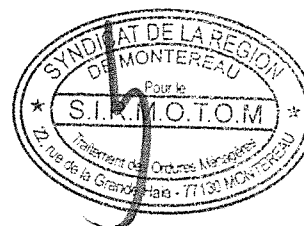
En conséquence, Monsieur le Président demande à l'assemblée d'approuver cette opération de déclassement, préalable à leur cession ou à leur destruction selon le cas.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

1. D'autoriser le déclassement des biens précités ainsi que leur cession ou destruction selon le cas ;
2. D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait et délibéré le 28 juin 2013,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20130702-DCS2013_37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2013
Publication : 05/07/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 28 JUIN 2013

N° DCS2013/38

Nombre de délégués :

- En exercice	80
- Présents	43
- Votants	50
- Représentés	07
- Absents	30

OBJET :

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT MILLÉSIME
ONE LINE INTÉGRAL**

Date de Convocation

19 juin 2013

Date d’Affichage

05 juillet 2013

L’an deux mille treize, le vingt-huit juin à dix-huit heures, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes FAUCONNET, HECTOR, VILLIERS, M.M. GIBERT, D’HAENE, BRETHEREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, YWANNE, RODRIGUEZ, PIERRE Claude, DEMELUN, BLISSON, CORBIN, BELLEMAIN, PELLE, GIRAULT, RAVETTO, LEFIER, POILE, FONTAINE, LECHNER, CHEREAU, JEGO, Mme DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mmes FONTENAILLE, HURTAULT, M.M. BATTENDIER, CHIANESE, MARCOIN, MONCLARD, SOURIT, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, Mme CHARET, M.M. PIERRE Alain, SPIRIET, TOULGOAT, ALLAIN, représentant les communes de Bazoches les Bray, Egligny, Gurcy le Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Saint Ange le Vieil, Villemaréchal, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées les communes de La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau Fault Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain, Villebéon, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Blennes, Diant, Flagy, Montmachoux, Thoury Ferottes, Voulx.

Représentés : Mme ROMEL représentée par Mme FAUCONNET, M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, Mme ANGELIER représentée par M. RODRIGUEZ, M. HOCQUARD représenté par M. PIERRE Claude, M. PENOT représenté par M. BLISSON, M. BOUSSER représenté par M. CHIANESE, M. AOUADHI représenté par M. COURTOIS.

Absents : Mmes CARTERON, ROBBE (Balloy), M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay sur Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON, M. SARTORI (Gravon), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M.M. ZENI, RICHETIN (Ville Saint Jacques), M.M. BERGAMASCHI, GERIN Gérard (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. JODAR (Forges), Mme PESALOVO, M. LABADILLE (Laval en Brie), M. BELLINI (Misy sur Yonne), M. MAILIER (Montereau Fault Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), M. ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M.M. MUNOZ, TOURNIER (Chevry en Sereine), Mmes PRAT, SAGOT (Noisy Rudignon), Mme MANGATAYE (Voulx).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical,

Un contrat de maintenance des logiciels utilisés au SIRMOTOM (comptabilité, paie...) avait été contracté avec la Société JVS en mars 2011 pour 3 années. Ce contrat arrive à échéance, il convient donc de le renouveler pour une nouvelle période de 3 ans.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à souscrire et à signer un nouveau contrat intitulé « Contrat Millésime One-Line Intégral » avec la société JVS MAIRISTEM – 7 Espace R. Aron – 51520 Saint Martin sur le Pré.

Ce contrat sera signé pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} février 2014.

1^{ère} année → du 1^{er} février 2014 au 31 janvier 2015

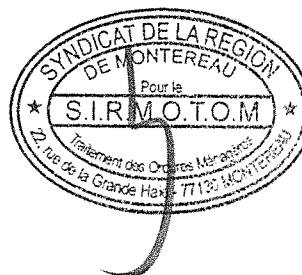
- Droit d'accès logithèque Millésime One-Line Intégral pour un montant de 3 867.50 € H.T,
- Forfait annuel Millésime One-Line Intégral pour un montant de 6 950.00 € H.T.

2^{ème} et 3^{ème} année → du 1^{er} février 2015 au 31 janvier 2016 et du 1^{er} février 2016 au 31 janvier 2017.

- Forfait annuel Millésime One-Line Intégral pour un montant de 6 950.00 € H.T.

Fait et délibéré le 28 juin 2013,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20130702-DCS2013_38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2013
Publication : 05/07/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 28 JUIN 2013

N° DCS2013/39

Nombre de délégués :

- En exercice	80
- Présents	43
- Votants	50
- Représentés	07
- Absents	30

OBJET :

**LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES POUR LE
RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ D'EXPLOITATION DES
DÉCHETTERIES DU SIRMOTOM**

Date de Convocation

19 juin 2013

Date d'Affichage

05 juillet 2013

L'an deux mille treize, le vingt-huit juin à dix-huit heures, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes FAUCONNET, HECTOR, VILLIERS, M.M. GIBERT, D'HAENE, BRETHEREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, YWANNE, RODRIGUEZ, PIERRE Claude, DEMELUN, BLISSON, CORBIN, BELLEMAIN, PELLE, GIRAULT, RAVETTO, LEFIER, POILE, FONTAINE, LECHNER, CHEREAU, JEGO, Mme DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mmes FONTENAILLE, HURTAULT, M.M. BATTENDIER, CHIANESE, MARCOIN, MONCLARD, SOURIT, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, Mme CHARET, M.M. PIERRE Alain, SPRIET, TOULGOAT, ALLAIN, représentant les communes de Bazoches les Bray, Egligny, Gurcy le Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Saint Ange le Vieil, Villemaréchal, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées les communes de La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau Fault Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain, Villebéon, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Blennes, Diant, Flagy, Montmachoux, Thoury Ferottes, Voulx.

Représentés : Mme ROMEL représentée par Mme FAUCONNET, M. GERIN James représenté par M. D'HAENE, Mme ANGELIER représentée par M. RODRIGUEZ, M. HOCQUARD représenté par M. PIERRE Claude, M. PENOT représenté par M. BLISSON, M. BOUSSER représenté par M. CHIANESE, M. AOUADHI représenté par M. COURTOIS.

Absents : Mmes CARTERON, ROBBE (Balloy), M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay sur Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON, M. SARTORI (Gravon), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M.M. ZENI, RICHTIN (Ville Saint Jacques), M.M. BERGAMASCHI, GERIN Gérard (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. JODAR (Forges), Mme PESALOVO, M. LABADILLE (Laval en Brie), M. BELLINI (Misy sur Yonne), M. MAILIER (Montereau Fault Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), M. ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M.M. MUNOZ, TOURNIER (Chevry en Sereine), Mmes PRAT, SAGOT (Noisy Rudignon), Mme MANGATAYE (Voulx).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

N° DCS2013/39 : Lancement d'une procédure d'Appel d'Offres pour le renouvellement du marché d'exploitation des déchetteries du SIRMOTOM

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical,

Le marché d'exploitation des déchetteries du SIRMOTOM confié à la société COVED – 3 Rue des Prés de Lyon – BP 4 – 10601 LA CHAPELLE SAINT LUC Cedex, pour une durée de 5 ans à compter du 01/06/2009 arrive à échéance le 31 mai 2014.

Ce marché porte sur l'exploitation des deux déchetteries du SIRMOTOM qui se situent à Montereau et à Voulx.

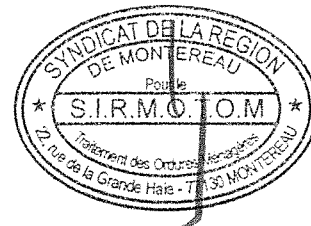
Il convient dès à présent de lancer une procédure d'appel d'offres pour renouveler le contrat d'exploitation des deux déchetteries du SIRMOTOM à compter du 1^{er} juin 2014, pour une durée de 5 ans.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

1. De lancer un appel d'offres ouvert pour le renouvellement de l'exploitation des déchetteries à compter du 1^{er} juin 2014 et pour une durée de 5 ans ;
2. D'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises ;
3. D'autoriser Monsieur le Président à attribuer et à signer le marché à intervenir pour cette opération ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré le 28 juin 2013,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20130702-DCS2013_39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2013
Publication : 05/07/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

